

12705406

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/11/2025

Retour Préfecture : 10/11/2025



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 2 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 2 octobre 2025

1 - Délégations de vote	7
2 - Installation de conseillers métropolitains. Commune de pont-de-Metz	7
3 - Désignation du secrétaire de séance	7
4 - Communications du Président	7
4.1 - Communication du Président. Actions mises en œuvre suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatives au contrôle des comptes et de la gestion d'Amiens Métropole sur les exercices 2018 et suivants. Tome 2. Enquête régionale sur la tarification des services de mobilité urbaine	9
5 - Procès-verbal de la séance du 26 juin 2025. Approbation	9
6 - Décisions du Président. Compte rendu	10
7 - Détermination du nombre de Vice-présidents	10
8 - Indemnités de fonction des élus de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Modification	10
9 - Désignation de représentants. Organismes divers	10
10 - Université de Picardie Jules Verne. Alliance Européenne. Désignation de représentants	11
11 - Règlement budgétaire et financier. Modifications	11
12 - ZAC Gare la Vallée à Amiens. Compte rendu annuel à la collectivité locale. Rapport année 2024. Avenant n° 4	12
13 - Projet alimentaire Territorial d'Amiens Métropole. Création d'une SCIC Ceinture Verte Amiens Métropole pour le soutien à la filière maraîchère. Statuts constitutifs et désignation du représentant d'Amiens Métropole et premier Président	13
14 - Amiens. Quartier Pigeonnier. Rue Maurice Ravel, rue Messager, rue Couperin et avenue de la Paix. Terrains déclassés par anticipation dans le cadre de la vente. Désaffectation effective	15
15 - Dury, Sains-en-Amiénois, Saint-Fuscien jumelées avec la commune allemande de Bessenbach. Comité de jumelage. 40ème anniversaire. Subvention. Année 2025	15
16 - Association Cap-Vert Amiens. Tempête Erin du 11 août 2025. Versement d'une aide exceptionnelle	15
17 - Pacte des Solidarités 2024-2027 entre l'Etat et Amiens Métropole. Avenant. Année 2025	16
18 - Pacte Territorial des Solidarités entre Amiens Métropole et le CCAS d'Amiens 2024-2027. Année 2025. Avenant	16
19 - Opération Noël Solidarité. Année 2025. Gratuité des équipements sportifs et culturels pour les bénéficiaires du dispositif	16
20 - Amiens. Aménagement provisoire quai Charles Tellier et d'un tourne à gauche rue du Château Milan	17
21 - Glisy. Intracting. Avenant à la convention	17

22 - Association Réseau Vélo et Marche. Adhésion.	18
23 - Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye. Plan d'action commun en matière de mobilité solidaire. Approbation.....	18
24 - Comité des partenaires. Evolution de la composition et des modalités de fonctionnement.	19
25 - Programme national Territoire d'Industrie. Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Communauté de Commune du Pays du Coquelicot. Convention de cofinancement d'un poste de chargé de mission.	20
26 - Règlement pour l'indemnisation exceptionnelle des professionnels riverains des préjudices économiques liés aux travaux d'aménagement des espaces publics d'Amiens Métropole. Modification du Règlement.	20
27 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Année 2025. Convention-type.....	21
28 - Plateforme territoriale Proch'Emploi Entreprises. Année 2025. Convention de financement.....	21
29 - Journée cyber-sécurité de l'Ecole d'Ingénieurs Jules Verne. Subvention. Convention. Année 2025.	22
30 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. 4^{ème} répartition. Année 2025. Conventions.	22
31 - Cap Digital. Pôle de compétitivité. Convention de partenariat.	22
32 - France 2030 "Démonstrateurs de la ville durable". Caisse des Dépôts et Consignations. Avenant n° 1 à la convention de financement.	23
33 - Projet Alimentaire Territorial d'Amiens Métropole. Convention avec l'association Cena Club Expert pour le dispositif de formation Plaisir à la Cantine à l'école primaire 2025-2026.....	24
34 - Crédits Dotation Politique de la Ville. Convention avec l'Etat. Année 2025....	25
35 - Contrat de ville d'Amiens Métropole 2024-2030. Participation des habitants. Avenant.....	26
36 - Amiens. Clésence. Acquisition de 32 logements collectifs situés rue d'Australie. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'emprunt. Convention.	27
37 - Camon. AMSOM Habitat. Réhabilitation de 80 logements collectifs situés résidence La Tourelle. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'emprunt. Convention.....	28
38 - Salouël. AMSOM Habitat. Acquisition-amélioration de 20 logements situés rue Pasteur. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'emprunt. Convention.	28
39 - Assises européennes de l'éducation artistique et culturelle. EAC. 8, 9 et 10 octobre 2025. Programme et budget.	28
40 - Charte de gestion du patrimoine mondial. Cathédrale d'Amiens.	29
41 - Musée de Picardie. CHU Amiens-Picardie. Années 2025-2026. Convention. ..	30
42 - Musée de Picardie. UFR des Lettres de l'Université de Picardie Jules Verne. Convention de partenariat. Période 2025-2026.....	30
43 - Musées d'Amiens. Association Théâtre d'Animation Picard Chés Cabotans d'Amiens. Convention.	30
44 - Musées d'Amiens. Coallia. Convention de partenariat. Période 2025-2026....	30

45 - Musées d'Amiens. Institut de Formation en Masso-kinésithérapie du CHU Amiens Picardie. Développement d'un échange pédagogique. Convention de partenariat. Période 2025-2026.	31
46 - Musées d'Amiens. Université de Picardie Jules Verne. UPJV. Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales. CROUS. Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Somme SPIP et Maison d'arrêt d'Amiens. Institut Médico-éducatif. IME. Conventions.	31
47 - Parc zoologique. Soutien aux associations de conservation d'espèces en danger. Subventions. Année 2025.	31
48 - Dispositif Re[pair]s. Bilan 2020-2024. Présentation du nouveau dispositif....	32
49 - Amiens. Le Safran, scène conventionnée. Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028. Art et Création.	32
50 - Association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages. Festival international des jardins, Hortillonnages Amiens. Subvention. Année 2025. Conventions.	32
51 - Conservatoire à Rayonnement Régional Amiens Métropole. Désherbage et vente de documents désaffectés. Règlement. Année scolaire 2025-2026.	33
52 - Association Amiens Métropole Volley Ball. Projet de mobilité et d'échange de jeunes. Subvention. Année 2025.	33
53 - Ressource en eau du captage de Victorine Autier. Contrat d'Action 2025-2030. Approbation.	33
54 - Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Hallue. Dissolution. Convention. Approbation.	34
55 - Hébécourt, Rumigny, Saint-Sauflieu et Revelles. Zonages d'assainissement des eaux usées. Arrêt de zonage et choix de scénario.	34
56 - Marchés n° 2022-159 et 160. Veolia Recyclage et valorisation Hauts-de-France. Protocole transactionnel.	35
57 - Délégation de service public. Traitement des déchets ménagers. Idex. Protocole transactionnel.	35
58 - Révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés. Période 2025-2030.	37
59 - Collecte sélective des déchets. Renouvellement des contrats de vente des matériaux triés.	41
60 - Golf Club de Salouël Amiens Métropole. Création d'un espace de biodiversité et travaux pour la réduction de la consommation en eau. Subvention. Année 2025. Convention.	42
61 - Camon. Hortillonnages. SAFER Hauts-de-France. Parcelles cadastrées section AB n° 13, 18, 19J, 19K. Acquisition.	42
62 - Office de Tourisme et des Congrès. Amiens Show Patate. Edition 2025.	43
63 - Pont Noyelles. Travaux de drainage du terrain d'honneur du stade de football Henri Bignon de la commune de Querrieu. Offre de concours. Convention.	43
64 - Vœux. Questions orales.	44
64.1 - Vœu portant sur l'élargissement du champ des autorisations spéciales d'absence.	44
64.2 - Question orale sur le retard inquiétant du bilan social pour la qualité de vie au travail des agents.	45

64.3 - Question orale portant sur l'implantation d'un skate-park couvert sur le territoire d'Amiens Métropole. 48

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur **Alain GEST**.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, FOUCAULT, Mmes PINON, DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, DÈCLE, de JENLIS, Mme VERRIER, MM. BIENAIMÉ, LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, MAKDASSI, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. GUÉRIN, MERCUZOT, PRADAT, BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mmes DELATTRE, BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLE, Mme VILLIERS, MM. VINDEVOGEL, BULANT, VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX. Mme ZOUINI siège pour la commune de Saint-en-Amiénois.

Membres empêchés : Mmes FERRARO (pouvoir à Mme DUBREUCQ), GALLIOT (pouvoir à Mme BEN MOKHTAR), LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), RODINGER (pouvoir à Mme BOUCHEZ), ROY (pouvoir à M. SAVREUX), SAVARIEGO (pouvoir à M. GUÉANT), VAGNIEZ (pouvoir à Mme LE CLERCQ), MM. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), DÉMARET (pouvoir à M. ABET), Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. THÉVENIAUD, Mme BELLINA, MM. DESCHAMPS, DOREZ se sont excusés. M. DOMISE, Mme MARCHAND.

Mouvements arrivées : Mme DELÉTRÉ, M. de JENLIS sont arrivés à 18H07 (point n° 4), Mme ZOUINI est arrivée à 18H09 (point n° 4), Mme CRINON est arrivée à 18H13 (point n° 4), M. OURDOUILLE est arrivé à 18H16 (point n° 4), M. DUMEIGE est arrivé à 18H22 (point n° 9), Mme BOHAIN est arrivée à 18H26 (point n° 12), Mme NOUAOUR est arrivée à 18H27 (point n° 12), MM. BARA, JARDÉ sont arrivés à 18H37 (point n° 13), M. DÉCAVÉ est arrivé à 18H42 (point n° 17), M. DÈCLE (pouvoir à M. LELEU) est arrivé à 19H38 (point n° 48).

La séance a été **ouverte** à 18 H 03 et a été levée à 20 H 53.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Mme Flore FERRARO	donne pouvoir à	Mme Marie-Claire DUBREUCQ
Mme Claudine GALLIOT	donne pouvoir à	Mme Nedjma BEN MOKHTAR
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	M. Richard RIFFIOD
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Isabelle SAVARIEGO	donne pouvoir à	M. Eric GUÉANT
Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
M. Daniel DEMARET	donne pouvoir à	M. Daniel ABET
Mme Maryse VANDEPITTE	donne pouvoir à	M. Guy PENAUD
M. Paul-Éric DÈCLE	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Daniel LELEU

DONT ACTE

2 - INSTALLATION DE CONSEILLERS METROPOLITAINS. COMMUNE DE PONT-DE-METZ.

M. GEST : Suite à la démission de Madame Marion DOURNEL-GARAT de ses fonctions de Conseillère métropolitaine titulaire, il convient d'installer dans leurs fonctions les élus qui représenteront la commune de Pont-de-Metz au sein de notre Conseil.

Je déclare donc installés dans leurs fonctions Loïc BULANT en tant que Conseiller communautaire titulaire, ainsi que Didier DUCANCHEZ en tant que Conseiller communautaire suppléant, et je leur souhaite la bienvenue

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Thomas LHERMITTE étant présent, nous avons un secrétaire de séance avec son accord.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que j'ai reçu un vœu et deux questions orales que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Comme à chaque rentrée maintenant, les élus du groupe Amiens C'est l'Tien m'ont informé du changement de la présidence de leur groupe, assurée désormais par Monsieur Julien PRADAT qui remplace donc Madame BECKER dans sa fonction.

Je vous précise également que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 6 novembre prochain à 18 heures ici même.

Enfin, je souhaitais vous donner communication d'une information qui est tombée aujourd'hui, que la presse commence à relayer et que je me devais de vous présenter, bien qu'un rapport précis sera présenté dans notre CAM du mois de novembre. Le 25 juillet dernier, nous avons été contactés par le Comité Miss France qui recherchait un organisateur pour la tenue de ce concours en décembre 2025, c'est-à-dire dans deux mois. Nous avons évidemment d'abord été surpris car habituellement les désignations des villes organisatrices se déroulent un an à l'avance, mais il se trouve que la ville initialement choisie a renoncé à l'organisation et que le Comité Miss France nous a sollicités pour être la ville d'accueil cette fois-ci. Il a sollicité Amiens Métropole plus que la Ville car ce sont habituellement des intercommunalités qui sont les organisateurs de cette manifestation. Nous avons donc eu à examiner en un temps assez record et dans la confidentialité la plus totale les conditions dans lesquelles nous pourrions l'organiser.

Je remercie Jean-Marc ALBERT, mon Directeur de Cabinet, qui a beaucoup œuvré pour vérifier les éléments avant d'être amené à prendre une décision. Tout d'abord les conditions d'accueil. Il s'agissait déjà de s'assurer que le Zénith d'Amiens était libre. Or, 85 spectacles sont programmés entre septembre 2025 et juin 2026. Il fallait donc travailler sur ces problématiques avec d'éventuelles annulations ou reports de spectacles, ce qui n'est pas simple, encore moins dans le domaine du show-biz. Je tenais à souligner le rôle tout à fait éminent qu'a joué la Directrice du Zénith et son équipe pour favoriser l'aboutissement de cette démarche.

Il nous a fallu également vérifier les disponibilités en matière d'hôtellerie, car il n'y a pas qu'une soirée, mais non seulement la soirée elle-même, la répétition et 18 jours de présence de l'ensemble des Miss à Amiens et de nombreux techniciens. Nous devions aussi trouver d'autres lieux complémentaires pour les répétitions et pour différentes manifestations. Cela a pris beaucoup de temps et nous avons eu la chance de pouvoir compter sur des lieux qui sont la propriété d'Amiens Métropole et que nous n'avons donc pas à financer. Enfin, je ne souhaitais pas m'engager sans m'assurer de la capacité financière d'Amiens Métropole pour organiser cette manifestation. Nous nous sommes assurés dans un premier temps du soutien de la Ville d'Amiens et de son Maire, puis du Conseil Départemental et du Conseil Régional. Cette manifestation induit des dépenses à prendre en compte mais également des recettes. Toute la billetterie revient à l'organisateur local. Pour la soirée du concours, il y a un nombre incalculable de demandes de places sur les réseaux sociaux pour le 6 décembre. Et nous avons aussi la possibilité de commercialiser la répétition la veille, sachant que lors de la répétition sont enregistrées des parties de l'émission, lesquelles sont diffusées le lendemain. Nous avons regardé l'équilibre recettes/dépenses, étant considéré aussi qu'il nous est possible de commercialiser des partenariats avec des partenaires privés, intéressés par la présence soit de Miss France, soit des Miss en compétition, soit des deux, ce qui peut être utilisé pour générer des recettes complémentaires.

Ayant vérifié tous ces points, et dans l'obligation de conserver la confidentialité, j'ai pris la décision de donner, avec l'accord du Maire d'Amiens, l'accord d'Amiens Métropole. Le détail de cette manifestation fera l'objet d'un rapport qui sera présenté au Conseil d'Amiens Métropole du 6 novembre prochain. Je me suis assuré que les dépenses ne nous entraîneront pas dans des difficultés financières. Encore une fois, l'équilibre dépenses/recettes est assez convenable, et il existe d'autres possibilités de financement ainsi que l'accord de collectivités pour nous aider éventuellement en cas de déficit de l'opération.

L'annonce officielle vient d'être faite à la presse à 16h 30, ce qui fait déjà l'objet de nombreux commentaires et réactions. J'ajoute que l'année dernière, la manifestation s'est déroulée à Poitiers où 3 500 places étaient en vente, et il y a eu 12 000 demandes. Les places ont été vendues en 1 minute 40. Ce qui témoigne de l'immense popularité de cette manifestation et

c'est la raison majeure de l'accord que j'ai été amené à donner. J'ai informé préalablement les membres du Bureau d'Amiens Métropole de cette manifestation qui va jeter un coup de projecteur considérable sur la Ville et la Métropole. Cela ne s'est jamais fait à Amiens, jamais fait en Picardie. Dimanche dernier, Miss Picardie a été élue à Beauvais devant 2 800 spectateurs. A Lille, même chose, c'est-à-dire salle comble au stade d'athlétisme de Liévin.

Ces informations feront l'objet d'un rapport très détaillé, sachant que nous avons déjà une idée assez précise des coûts, qui vont être affinés, et nous utilisons toutes les possibilités en termes de locaux disponibles parce qu'ils nous appartiennent, ce qui diminue considérablement la facture, ce que n'ont pas toujours pu faire d'autres villes ou collectivités organisatrices. Lille, par exemple, n'est pas propriétaire du Zénith. Un budget très précis sera donc présenté lors de notre prochain Conseil d'Amiens Métropole.

DONT ACTE

4.1 - COMMUNICATION DU PRESIDENT. ACTIONS MISES EN OEUVRE SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION D'AMIENS METROPOLE SUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS. TOME 2. ENQUETE REGIONALE SUR LA TARIFICATION DES SERVICES DE MOBILITE URBAINE.

M. RENAUD : Nous avons au Conseil du 23 mai 2024 pris acte du rapport remis par la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion d'Amiens Métropole sur les années 2018 et suivantes, lequel comportait un tome 2 portant spécifiquement sur la mobilité. Comme suite, il incombe à Amiens Métropole de présenter les actions engagées en réponse aux observations formulées.

Je vous propose de bien vouloir prendre acte des éléments repris dans l'annexe à la délibération qui vous est présentée, précisant notamment :

- Le lancement du plan de mobilité délibéré lors du Conseil métropolitain du 30 janvier 2025.
- La coopération étroite avec les intercommunalités du pôle métropolitain du Grand Amiénois pour le réseau de transports d'Amiens Métropole.

Lors de ce Conseil aura également lieu une délibération concernant le PAMS (Plan d'Action en faveur de la Mobilité Solidaire) que nous menons avec les différents acteurs du territoire

M. GEST : Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2025. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 26 juin dernier a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Conformément aux délibérations m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 19 juin et le 18 septembre 2025. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ?

DONT ACTE

7 - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.

M. GEST : Benoît MERCUZOT a déclaré démissionner le 30 juin dernier de son poste de Vice-président au sein de notre assemblée tout en restant conseiller communautaire. Conformément à la législation en vigueur, il a présenté sa démission auprès du Préfet qui l'a acceptée en date du 10 juillet.

Il appartient désormais au Conseil d'Amiens Métropole de pourvoir ou non le poste devenu vacant.

Je vous propose ainsi de réduire le nombre de vice-présidents de 15 à 14 et donc de ne pas pourvoir au remplacement du poste de vice-président, et j'assumerai personnellement la problématique des finances pour les conseils à venir jusqu'à la fin du mandat. Et je participerai, évidemment, aux commissions des finances concernées. Avez-vous des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. MODIFICATION.

M. GEST : Par sa délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil métropolitain a fixé les indemnités du Président, des Vice-présidents, des Conseillers métropolitains délégués et des Conseillers métropolitains.

Suite à la démission de Monsieur Benoît MERCUZOT, à la diminution du nombre de vice-présidents qui vient d'être actée, et à l'installation de Monsieur BULANT pour la représentation de la commune de Pont-de-Metz au sein de notre assemblée, je vous propose d'approuver la mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités d'élus. Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS. ORGANISMES DIVERS.

M. GEST : Madame Marion DOURNEL-GARAT ayant démissionné de ses fonctions de Conseillère métropolitaine, je vous propose de la remplacer au sein des organismes et instances dans lesquels elle représentait la communauté d'agglomération.

Ainsi, je vous propose de désigner Madame Audrey BOCHÉ pour siéger :

- en tant que titulaire au conseil d'administration de l'EPCC Maison de la Culture ;
- en tant que membre au conseil d'administration de l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue ;

- en tant que titulaire de la communauté d'agglomération Amiens Métropole au Conservatoire à Rayonnement Régional ;
- en tant que suppléante de la communauté d'agglomération Amiens Métropole à l'Association des Biens Français du Patrimoine ;
- en tant que suppléante de la communauté d'agglomération Amiens Métropole à l'Association Beffrois du Patrimoine mondial ;
- en tant que suppléante au Conseil International des Musées ICOM France ;
- en tant que suppléante au Comité National Français du Conseil Internat des Monuments et des Sites ICOMOS ;
- en tant que titulaire de la communauté d'agglomération Amiens Métropole à l'association Pictanovo.

Et Monsieur Clément STENGEL pour siéger :

- au comité de surveillance de la Société d'Economie Mixte Zénith d'Amiens Métropole SEMZAM ;
- au sein de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art et de Design ESAD.

Dans les deux cas, ils se situent dans le territoire qu'il représente en tant qu'Adjoint au Maire du secteur ouest.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BOCHÉ, M. STENGEL n'ont pas pris part au vote.

10 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. ALLIANCE EUROPEENNE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : La Commission européenne finance 14 nouvelles alliances d'universités européennes, dont l'Alliance Européenne Universitaire coordonnée par l'université de Weimar, dans laquelle l'UPJV est partie prenante. À travers un large éventail de disciplines et de domaines, cette alliance se caractérise notamment par une ambition d'excellence en termes de formation, de recherche et d'innovation. Chaque établissement universitaire s'est engagé à constituer un "conseil local" composé de partenaires associés sélectionnés et d'autres représentants des écosystèmes régionaux.

Je vous propose de désigner Monsieur Marc FOUCAULT et Monsieur Pascal RIFFLART pour représenter Amiens Métropole au Conseil local de l'Alliance Européenne de l'UPJV.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER. MODIFICATIONS.

M. GEST : Amiens Métropole applique depuis le 1^{er} janvier 2023 le référentiel M57, en vertu de la délibération n° 15 du 17 novembre 2022 qui a, de surcroît, instauré un règlement budgétaire et financier (RBF).

Je vous propose d'approuver le nouveau RBF annexé au projet de délibération. D'une part, il s'agit ici d'une révision sur les modalités de versement des subventions d'un montant inférieur

ou égal à 1 500 € au profit des associations pour des projets ou des actions spécifiques. Il est question dorénavant de verser en une seule fois à la notification de la délibération. L'association bénéficiaire devra, en contrepartie, produire un compte rendu financier et un bilan d'activité de l'action financée pour l'année N+1.

D'autre part, il est proposé dans ce nouveau règlement d'uniformiser la durée d'amortissement des bacs roulants, colonnes enterrées et autres conteneurs utilisés pour la collecte des déchets, sur une durée unique de 6 ans, modifiant notamment l'annexe 4 "durées d'amortissement et suivi en lots".

Ce règlement intégrant ces nouvelles dispositions serait en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**12 - ZAC GARE LA VALLEE A AMIENS. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE.
RAPPORT ANNEE 2024. AVENANT N° 4.**

M. GEST : Je vous propose d'approuver le rapport établi par la SPL Vallée Idéale Développement au titre de l'année 2024 dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement "ZAC Gare la Vallée".

Ce rapport constate les réalisations de l'année passée, à savoir le dépôt du permis de construire pour la Halle Freyssinet, la poursuite des chantiers tels que la résidence seniors et des programmes de logements, ainsi que la poursuite des études urbaines et techniques structurantes pour définir la vision d'ensemble du quartier la Vallée. Pour rappel, la Halle Freyssinet a accueilli sur 2024 plusieurs événements comme la 28^{ème} édition du festival de la Bande dessinée, le festival de la Bière et les Puces Amiénoises, ce qui en fait déjà un lieu convoité.

Du côté financier, les dépenses prévisionnelles pour 2024 atteignaient 8,3 millions d'Euros, alors que 7 millions ont été effectivement utilisés. Cependant, les recettes ont été supérieures à ce qui était attendu, 5,6 millions d'Euros réalisés contre 5,1 millions d'Euros prévus. Ainsi, pour la nouvelle période, je vous propose d'approuver le montant prévisionnel des dépenses qui s'élève à 132 572 000 € HT et celui des recettes fixé à 75 391 000 € HT.

Je vous propose enfin d'approuver l'avenant n° 4 qui vient proroger la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2032, la modification des modalités d'imputation des charges de l'aménageur pour diriger une partie de la subvention relative au Démonstrateur de la Ville Durable (124 000 €), au coût de la personne supplémentaire affectée au projet (le démonstrateur fera l'objet d'une délibération qui sera examinée tout à l'heure).

Il convient de m'autoriser à le signer. Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Bonsoir à tous et à toutes. Vous parliez de l'activité de la Halle Freyssinet, et nous nous posons justement la question de savoir ce qui allait advenir. Nous avons assisté à une réunion de présentation du projet de reconstruction du quartier lors de laquelle ont été évoqués une auberge de jeunesse moderne ainsi qu'un food court. Ensuite, on a parlé du Département qui s'y intéressait pour en faire un lieu culturel. Avez-vous des précisions à apporter sur son avenir ?

M. GEST : S'agissant de la solution départementale, il n'y a jamais eu de projet. Le Président du Département a manifesté une intention, mais sans projet derrière. En revanche, suite à un appel à projet datant de 2018 lancé par la SPL Vallée Idéale, nous avons eu un projet global d'aménagement qui prévoyait, d'une part, des constructions de logements ou de bâtiments, qui sont en cours avec plus ou moins de succès compte tenu de la crise immobilière depuis deux ans et, d'autre part, l'aménagement de la Halle Freyssinet. Nous avions un engagement du groupe Vinci-Duval pour réaliser une auberge de jeunesse nouvelle formule et un food court. Le projet élaboré par Vinci-Duval, compte tenu du fait qu'il a été conçu avant la période d'inflation, s'est révélé financièrement extrêmement complexe à monter en dépit d'une demande de Fonds Vert, obtenu mais pas à la hauteur du besoin permettant de réaliser ce projet. Nous allons donc dénoncer ce contrat. Nous avons d'autres sollicitations, mais qui n'en sont qu'à ce stade à ce jour, notamment dans le cadre de la politique culturelle et créative. Je ne suis pas en mesure de vous donner plus d'informations, ce serait très prématué, si ce n'est que le projet d'auberge de jeunesse et de food court ne verra pas le jour. Un projet antérieur, très intéressant, autour de la culture avait été mené par une entreprise privée, mais celle-ci a déposé le bilan pendant le Covid. Nous continuons à travailler sur ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme VERRIER, M. de JENLIS, Mmes FOURÉ, BOHAIN, MM. MERCUZOT, RENAUX, GEST n'ont pas pris part au vote.

13 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL D'AMIENS METROPOLE. CREATION D'UNE SCIC CEINTURE VERTE AMIENS METROPOLE POUR LE SOUTIEN A LA FILIERE MARAICHERE. STATUTS CONSTITUTIFS ET DESIGNATION DU REPRESENTANT D'AMIENS METROPOLE ET PREMIER PRESIDENT.

M. GEST : Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial et afin de développer la filière maraîchère sur le territoire métropolitain, je vous propose de créer, en partenariat avec Ceinture Verte Groupe, la Chambre d'Agriculture de la Somme, le Crédit Agricole Brie Picardie, la commune de Pont-de-Metz et le GAEC des Franches Terres, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) dénommée « Ceinture Verte Amiens Métropole », qui aura pour but de contribuer au développement d'une filière agricole locale qui valorise la qualité des produits et les pratiques concourant à la transition écologique du territoire.

Je vous propose ainsi qu'Amiens Métropole entre au capital de cette société en investissant 50.000 € en fonds propres. Le capital social initial serait de 171 800 €, divisés en 1718 actions d'une seule catégorie de 100 € chacune. Il conviendrait pour cela d'approuver le projet de statuts joint à la délibération.

Dans une société anonyme, la présidence du conseil d'administration ne pouvant être assurée que par une personne physique, je vous propose que Margaux DELÉTRÉ endosse le rôle d'administratrice en son nom propre et candidate à la présidence du conseil d'administration de la SCIC, étant précisé que la durée des fonctions de Présidente du conseil d'administration prend fin si son mandat électif en tant que Vice-présidente d'Amiens Métropole n'était pas reconduit.

Il convient également de désigner un représentant permanent d'Amiens Métropole (collège Fondateur) qui siégerait au conseil d'administration de la SCIC Ceinture Verte Amiens Métropole. Je propose que cette représentation soit assurée par Eric MAQUET.

Il y a plusieurs mois, Margaux DELÉTRÉ et moi-même sommes allés à Caen et à cette occasion nous a été présenté Ceinture Verte Groupe qui a pour vocation de ne pas laisser les implantations maraîchères livrées à elles-mêmes, car il nous a été indiqué à cette occasion qu'encourager le maraîchage ne pose pas de problème, mais que 70 fois sur 100, lorsque les entreprises qui s'installent ne sont pas soutenues par un dispositif, elles baissent le rideau rapidement. Il fallait donc trouver un dispositif pour satisfaire notre souhait qui est de développer la filière maraîchère, pas seulement dans les Hortillonnages d'ailleurs, mais aussi sur des terrains que nous avons ciblés du côté de Renancourt, 5 ha de mémoire. Avec la Ceinture Verte, il y aura un appui financier et technique pour faciliter le démarrage et l'implantation de ces entreprises. Y a-t-il des questions ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous félicitons que vous créiez une SCIC de Ceinture Verte pour soutenir la profession de maraîchage. Nous sommes intervenus à multiples reprises sur cette question, sachant que pour une ville telle qu'Amiens, le maraîchage est important. C'est important pour nourrir une ville car on sait qu'il faut beaucoup de maraîchers pour nourrir une ville et nous sommes loin d'être à l'autonomie alimentaire. Pour manger leurs légumes toutes les semaines, je connais très bien les deux agriculteurs du GAEC Les Franches Terres. C'est un métier très difficile qui mérite le soutien de la puissance publique, et notamment sur l'accès à la terre qui est le premier obstacle lorsque l'on souhaite s'installer maraîcher. En revanche, cela nous semble arriver tardivement dans votre mandat et peut-être petitement. A notre avis, il faut mettre des moyens conséquents sur cette question, il en va de notre futur. On aurait pu se poser la question, laquelle pourra aussi se poser demain, d'utiliser les terres de la ZAC Boréalia pour continuer cette ceinture maraîchère ou bien aller au-delà de ces 5 ha qui ne sont qu'un début, à mon avis.

M. GEST : Monsieur PRADAT, je partage la première partie de votre intervention. Ce n'est pas un métier facile, mais je n'aime pas bercer d'illusions des personnes de très bonne volonté qui, une fois arrivées sur les terres en question - comme cela s'est produit lorsque nous avons implanté des personnes dans les Hortillonnages -, prenaient conscience de la difficulté de la tâche. Avant de voir se développer sous une forme très étendue ce genre de chose, vérifions déjà que ce que nous apportons ici est susceptible de permettre le succès des implantations. En entendant les témoignages à Caen, j'ai été frappé de voir qu'il fallait veiller à ne pas encourager les personnes à aller droit dans le mur. Nous faisons en sorte de favoriser des implantations, mais avant de consacrer 50 ha au maraîchage, réalisons cela plus les terrains situés dans les Hortillonnages et nous aurons, me semble-t-il, déjà rempli une belle mission. Vous êtes libre de penser que le maraîchage est une solution inépuisable pour assurer l'autonomie alimentaire, mais je suis beaucoup plus circonspect. Il faut mettre des moyens, mais les mesurer par rapport à ce que l'on peut véritablement réaliser. C'est l'objet de ce rapport qui va permettre de tester un système. Rien n'empêchera ensuite, si cela s'avère efficace, d'imaginer davantage d'intervention. Je n'ai rien contre, au contraire, mais je ne souhaite pas laisser miroiter aux gens qu'il existe une solution toute faite pour répondre à leurs préoccupations. Lors de la Conférence des Présidents, j'ai eu l'occasion de dire que j'avais vécu cela il y a très longtemps quand les agriculteurs ont été invités à produire de l'endive et que l'année suivante il y avait surproduction. Il faut faire très attention à ce que l'on fait, le faire avec mesure, et justement, la solution retenue est mesurée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Observations :

Mme DELÉTRÉ (absente à l'examen du dossier), M. MAQUET n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Je précise que Margaux présidera donc la structure, ce qui est acté avec les autres partenaires, mais nous aurons un second représentant, et nous serons les seuls à avoir deux représentants au conseil d'administration.

14 - AMIENS. QUARTIER PIGEONNIER. RUE MAURICE RAVEL, RUE MESSAGER, RUE COUPERIN ET AVENUE DE LA PAIX. TERRAINS DECLASSES PAR ANTICIPATION DANS LE CADRE DE LA VENTE. DESAFFECTION EFFECTIVE.

M. GEST : Dans le cadre de l'opération d'aménagement sur le secteur du Pigeonnier et de la reconquête globale du cœur de ce quartier, je vous propose de constater la désaffection des parcelles cadastrées CL n° 433, 434, 437, 439 et 440, correspondant au périmètre de l'opération de réalisation d'un nouveau quartier accueillant une offre de 117 logements, notamment en accession à la propriété. Le déclassement par anticipation a déjà été prononcé par délibération du 26 octobre 2023 et il a été procédé à la vente des terrains à bâtir au profit de l'AMSOM par acte en date du 27 mai 2024. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - DURY, SAINS-EN-AMIENOIS, SAINT-FUSCIEN JUMELEES AVEC LA COMMUNE ALLEMANDE DE BESSENBACH. COMITE DE JUMELAGE. 40EME ANNIVERSAIRE. SUBVENTION. ANNEE 2025.

M. GEST : Depuis désormais 40 ans les communes de Dury, Sains-en-Amiénois et Saint-Fuscien sont jumelées à Bessenbach, en Allemagne. Cette coopération est marquée par des célébrations lors desquelles les populations des quatre villages se rencontrent. Ce rapprochement a permis de nouer des liens forts, facilitant l'accueil de jeunes en formation pour des stages professionnels et linguistiques ou permettant simplement des rencontres informelles entre familles.

2025 est une année mémorable pour célébrer les 40 ans de la signature de la Charte du jumelage entre le Comité de Jumelage Dury - Sains-en-Amiénois - Saint-Fuscien et la commune de Bessenbach, et je vous propose de faire ce que nous avons fait il y a dix ans, c'est-à-dire d'accorder à cette occasion une subvention de 2 000 € au Comité de Jumelage.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - ASSOCIATION CAP-VERT AMIENS. TEMPETE ERIN DU 11 AOUT 2025. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE.

M. GEST : A la suite de la tempête Erin, survenue le 11 août 2025 au Cap-Vert, faisant au moins 9 morts, de nombreux disparus, et ayant contraint plus de 1 500 personnes à quitter leur domicile, je vous propose d'apporter notre soutien financier à l'association Cap-Vert Amiens à hauteur de 5 000 €. Je vous rappelle que cette association œuvre depuis 1988 pour la promotion de la culture capverdienne et la solidarité envers la population défavorisée du Cap-Vert.

En l'occurrence, l'île qui a été touchée n'est pas celle avec laquelle nous avons l'habitude de coopérer, mais l'association capverdienne d'Amiens est garante de la bonne utilisation des crédits que nous allons mettre à disposition, si vous en êtes d'accord, à hauteur de 5 000 €. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - PACTE DES SOLIDARITES 2024-2027 ENTRE L'ETAT ET AMIENS METROPOLE. AVENANT. ANNEE 2025.

M. GEST : Dans le cadre de la convention de coopération signée avec l'Etat au titre du Pacte des Solidarités 2024-2027, je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant à intervenir sur l'année 2025 qui vise à réorienter les priorités de la collectivité pour lutter contre la pauvreté.

En effet, les actions engagées en 2024 ont apporté des résultats positifs comme le présente l'annexe 2 à l'avenant 2025 qui vous est soumis. Toutefois, certaines actions nécessitent encore une intervention renforcée, telles que les actions liées à la conciergerie solidaire, la cueillette solidaire ou les actions sur la thématique de "l'aller vers". Cet avenant définit et concentre donc 13 actions, au lieu de 17 comme il est prévu et, en sus, priorise davantage l'accès aux droits et à l'autonomie alimentaire.

Le montant initialement prévu dans la convention, à hauteur de 640 000 € par an, avec un financement à parts égales entre l'Etat et Amiens Métropole, demeure inchangé avec cet avenant 2025. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - PACTE TERRITORIAL DES SOLIDARITES ENTRE AMIENS METROPOLE ET LE CCAS D'AMIENS 2024-2027. ANNEE 2025. AVENANT.

M. GEST : Dans la continuité du dossier précédent, je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant à intervenir avec le CCAS de la Ville d'Amiens pour le pilotage opérationnel des différentes actions à déployer au titre de la contractualisation avec l'Etat. L'avenant prévoit ainsi le versement de 320 000 € versés chaque année pendant la durée du Pacte.

Le CCAS pourra associer par convention les CCAS des communes de Longueau, Camon, Rivery, Salouël, Pont-de-Metz, Saleux, s'ils le souhaitent. Cela ayant fait l'objet d'un questionnement en commission, je précise que nous servons de relais. On a déjà fait remarquer que ce n'était pas de la compétence d'Amiens Métropole, mais l'Etat exige que cela passe par Amiens Métropole qui reverse ensuite à la Ville qui reverse au CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - OPERATION NOËL SOLIDARITE. ANNEE 2025. GRATUITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS POUR LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF.

M. GEST : Dans le cadre de l'investissement de notre collectivité en faveur de l'accès au sport et à la culture pour tous les habitants de ses communes, je vous propose d'approuver la gratuité d'accès aux structures métropolitaines pour les familles bénéficiaires de l'opération "Noël Solidaire" mise en œuvre par le CCAS.

Ainsi, les enfants de 3 à 14 ans et l'un de leurs parents accompagnant pourront utiliser leurs chèques d'activités dans les piscine et patinoire du Coliseum, au parc zoologique, au Musée de Picardie ainsi qu'au cinéma Saint-Leu.

C'est un dossier que nous passons chaque année. Y a-t-il des questions ?

M. VOULMINOT : L'année dernière, nous avions voté contre cette délibération, notamment parce que le quotient familial retenu était trop faible à nos yeux, soit 322. Vous l'avez passé à 599 € et donc pris en compte notre remarque. Nous voterons donc pour. Pour autant, il me semble opportun de s'interroger sur l'offre faite aux familles. Alors que la pauvreté ne diminue pas, ici comme partout ailleurs, nous constatons que peu de familles ont retiré ces chèques proposés. J'entends que l'accès au sport et à la culture doit être soutenu, mais cela ne semble pas être la priorité des familles concernées. Voter cette délibération ne coûte pas trop cher à la collectivité puisqu'il s'agit d'offrir des places sur des équipements de la collectivité, et au pire c'est un manque à gagner. Notre Métropole ne manque pas de structures associatives de proximité, d'associations caritatives, et peut-être que soutenir de façon plus accrue ces associations sur ce sujet de Noël aurait plus d'effet.

M. GEST : Je comprends très bien, mais je précise quand même que le fait que ce soit une perte de rentrée d'argent, c'est également une dépense. C'est un effort financier. Comme vous, je préférerais que davantage de personnes l'utilisent, et nous allons d'ailleurs accentuer la communication sur cet aspect de manière à ce que les crédits soient consommés et que les personnes profitent des équipements mis à leur disposition.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - AMIENS. AMENAGEMENT PROVISOIRE QUAI CHARLES TELLIER ET D'UN TOURNE A GAUCHE RUE DU CHATEAU MILAN.

M. DESSEAUX : L'AMSOM réalise une opération de construction de 160 logements collectifs répartis en 8 bâtiments au niveau du quai Charles Tellier, nommée Rives et Nature. La desserte de l'opération, tant en entrée qu'en sortie, nécessite des adaptations de l'espace public aux abords de l'opération, quai Charles Tellier, avec une desserte PMR des commerces en rez-de-chaussée, et rue du Château Milan avec l'aménagement d'un tourne à gauche.

Le coût total du projet s'élève à 215 000 € TTC, dont 31 000 € à la charge d'Amiens Métropole, compte tenu du fait que la rue du Château Milan est une voie métropolitaine. Sur ce montant, 7 750 € seront financés par la Ville d'Amiens par le biais d'un fonds de concours.

Je vous propose en ce sens d'approuver les partis pris d'aménagement et de valider et d'autoriser la signature par Monsieur le Président de la convention afférente à intervenir avec la commune.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte

Observations :

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX ont voté contre.

21 - GLISY. INTRACTING. AVENANT A LA CONVENTION.

M. DESSEAUX : Approuvé lors du Conseil Amiens Métropole du 16 mars 2023, le dispositif Intracting a pour objet la modernisation des installations d'éclairage public sur l'ensemble des voies métropolitaines, afin de diminuer les consommations énergétiques. La commune de Glisy ayant souhaité que le matériel mis en œuvre soit identique à celui existant sur ses voies communales, le remboursement de la commune de Glisy intégrait dès la convention initiale, en date du 25 mars 2024, ce surcoût.

Le coût d'acquisition des lanternes demandées par la commune de Glisy ayant été plus élevé que le montant estimé initialement, il est nécessaire de réévaluer le montant de la participation financière de la commune de Glisy pour porter celle-ci à la somme de 88 763 €, soit un montant complémentaire à rembourser par la commune à Amiens Métropole de 9 373 €.

Je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention permettant cette évolution. J'espère qu'il n'y aura pas de souci pour la commune de Glisy quant à ce règlement de 9 373 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - ASSOCIATION RESEAU VELO ET MARCHE. ADHESION.

M. RENAUD : Dans la perspective de travailler en réseau avec d'autres collectivités territoriales, je vous propose d'adhérer à l'association Réseau Vélo et Marche.

Cette association est issue de la fusion de l'association Ville et Territoires Cyclables et de l'association Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables. Le montant de l'adhésion représente une dépense de 4 217 €, sachant que pour l'année 2024 la cotisation au club des Villes et des Territoires Cyclables et Marchables était de 4 024 €.

M. GEST : Généralement, quand on fusionne des associations, on peut faire des économies d'échelle, mais ce n'est apparemment pas ce qu'est capable de faire cette association.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - BASSIN DE MOBILITE GRAND AMIENOIS - GRAND ROYE. PLAN D'ACTION COMMUN EN MATIERE DE MOBILITE SOLIDAIRE. APPROBATION.

M. RENAUD : La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 modernise les transports en développant de nouvelles mobilités et en investissant dans les infrastructures, tout en établissant un droit à la mobilité. Elle introduit l'obligation d'élaborer des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS) afin de garantir une mobilité accessible et équitable pour tous.

Le PAMS du bassin Grand Amiénois-Grand Roye (GAGR) a été approuvé en décembre 2024 par une délibération du Conseil Régional. Les Autorités Organisatrices de la Mobilité signataires, dont Amiens Métropole, doivent à présent statuer sur l'approbation du document et initier les missions qui leur ont été attribuées, étant précisé que les services techniques et les élus de la collectivité ont été associés à son élaboration depuis la phase initiale.

Je vous propose ainsi d'approuver ce PAMS fixant notamment l'obligation pour Amiens Métropole de suivre, chaque année, la fréquentation des services locaux adaptés (TAAM), de disposer de documents FALC (faciles à lire et à comprendre) dans les lieux d'accueil et d'information autour de la mobilité, d'identifier l'ensemble des points d'arrêts prioritaires et de remonter l'ensemble des informations relatives à leur accessibilité dans un rayon de 200 mètres et, enfin, à l'horizon 2027, de rendre l'ensemble des outils d'information et de communication liés à la mobilité accessibles aux personnes en situation de handicap.

M. GEST : Des questions ?

MME DELATTRE : Nous espérons avoir mal compris la présentation de ce dossier, d'abord dans le rapport qui nous a été transmis puis plus encore en commission. Alors que ce PAMS comporte 16 actions, une seule fait l'objet d'une déclinaison concrète tel que présenté dans la délibération, et les explications qui ont été fournies portent à croire que cela n'a pas vocation à s'élargir concernant le territoire de notre communauté d'agglomération. Ce serait fort peu pour ce qui constitue l'intercommunalité la plus peuplée du bassin de mobilité. Par ailleurs, si cela peut sembler plus anecdotique, nous déplorons que lors des ateliers servant l'élaboration de ce PAMS, les seules organisations syndicales conviées aient été des organisations patronales. Les organisations représentatives des travailleurs ont toute leur place lorsqu'il s'agit d'évoquer des problématiques de mobilité liées à l'emploi, expressément citées dans ce plan.

M. RENAUD : C'est la région qui pilotait cette démarche, et j'adresserai donc vos demandes auprès de la Région, si vous le souhaitez. Ce travail a été mené sur plusieurs mois. Le Pôle du Grand Amiénois comporte un grand territoire élargi au Grand Roye avec des intercommunalités qui ne sont pas au même niveau qu'Amiens Métropole, et parmi les actions dévolues aux collectivités, nous en réalisons déjà un certain nombre. Par exemple, nous veillons attentivement au transport adapté, et nous avons régulièrement des réunions avec les représentants des usagers. Chaque année, nous avons un programme de mise en accessibilité des quais. Le seul élément nouveau dans ce domaine, dans le cadre des Plans d'Accessibilité de la Voirie qui ne sont pas encore arrêtés par les collectivités d'Amiens Métropole, c'est de s'assurer de l'accessibilité dans un rayon de 200 mètres. Je rappelle que les obligations d'une AOM comme la nôtre concernant le handicap consistent à amener la personne à mobilité réduite à l'arrêt adapté le plus proche. Or, depuis déjà de nombreuses années, Amiens Métropole fait beaucoup plus et a développé un service exemplaire en France permettant de venir chercher l'usager à domicile, de le conduire sur son lieu de travail ou autre et de le ramener chez lui, avec une amplitude horaire assez exceptionnelle allant d'environ 5 heures du matin à plus de 23 heures.

M. GEST : Merci pour toutes ces précisions.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - COMITE DES PARTENAIRES. EVOLUTION DE LA COMPOSITION ET DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT.

M. RENAUD : Par délibération du 14 avril 2022, Amiens Métropole a délibéré pour créer son comité des partenaires et en définir sa composition et ses modalités de fonctionnement, conformément aux dispositions introduites dans le code des transports par la loi LOM. Ce comité des partenaires assure un dialogue continu entre les autorités organisatrices, les usagers et le tissu économique, qui finance partiellement les offres de mobilité via le versement Mobilité.

Toutefois, la loi SERM impose à Amiens Métropole de réviser le dispositif en réorganisant la composition du comité. En outre, le comité doit être saisi pour avis au moins une fois par semestre par les autorités organisatrices de la mobilité sur le niveau de l'offre de mobilité en place, sur les renforcements de l'offre et sur le développement des offres nouvelles, sur le taux de couverture des dépenses d'exploitation des services de mobilité par les recettes tarifaires, sur le niveau de contribution financière des employeurs dans le cadre du versement Mobilité, sur la qualité des services et sur l'information des usagers mise en place.

Il doit également être consulté à l'occasion de l'évaluation de la politique de mobilité par l'autorité organisatrice et sur tout projet de mobilité structurant, y compris les services express

régionaux métropolitains. Il est saisi enfin avant toute instauration, évolution ou modulation du taux du versement destiné au financement des services de mobilité ou encore avant l'adoption de tout document de planification.

Nous avions auparavant l'obligation de réunir ce comité une fois par an ou lors de changements majeurs, mais il doit désormais se réunir au minimum deux fois par an. Afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires, la composition du comité des partenaires pourrait être définie tel que présenté dans le projet de délibération et ainsi synthétisé : 2 représentants d'Amiens Métropole (le Président et le Vice-président en charge des mobilités), 20 représentants des organisations professionnelles d'employeurs, 5 représentants des organisations syndicales de salariés, 13 représentants des associations présentes sur le territoire. C'est cette nouvelle composition que je vous propose d'approuver ce soir.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. GEST : Si l'efficacité dépend du nombre de personnes qui vont siéger dans ce comité, je pense que nous pouvons être rassurés.

**25 - PROGRAMME NATIONAL TERRITOIRE D'INDUSTRIE. POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS.
COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DU COQUELICOT. CONVENTION DE COFINANCEMENT D'UN
POSTE DE CHARGE DE MISSION.**

M. FOUCAUDET : Conjointement avec le Pays du Coquelicot, nous sommes labellisés Territoire d'Industrie, dispositif national important de revitalisation des territoires industriels. Nous avons été labellisés dès le début du dispositif, de 2019 à 2022, et nous le sommes à nouveau pour un deuxième cycle depuis fin 2023. La nouveauté, c'est que l'Etat a proposé de prendre en charge un poste de chargé de mission, d'animateur pour le territoire d'Albert-Méaulte et d'Amiens Métropole. L'Etat prend en charge le salaire de la personne jusqu'à hauteur de 30 000 €, après quoi Amiens Métropole et le Pays du Coquelicot versent 5 000 € chacun qui viennent donc s'ajouter aux 30 000 €. C'est le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois qui sera l'employeur de cet animateur.

Je vous propose d'approuver la convention tripartite de prestation de service et d'autoriser Monsieur le Président à la signer et d'accorder le montant de 5 000 € pour l'année 2025 au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois pour la participation aux frais de salaires et de mission du chef de projet pour cet exercice.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**26 - REGLEMENT POUR L'INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE DES PROFESSIONNELS RIVERAINS DES
PREJUDICES ÉCONOMIQUES LIÉS AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS D'AMIENS
METROPOLE. MODIFICATION DU REGLEMENT.**

MME BRUNEL : Lors du Conseil communautaire du 21 mars 2024, un règlement pour l'indemnisation exceptionnelle des professionnels riverains des préjudices économiques liés aux travaux d'aménagement des espaces publics d'Amiens Métropole a été adopté. Cependant, il n'englobe pas la totalité des situations auxquelles les professionnels riverains peuvent faire face. C'est pourquoi la présente délibération vient étendre le champ d'application du règlement aux cas particuliers et aux travaux d'urgence. En effet, une indemnisation sera possible pour les travaux non prévus réalisés à la suite d'une situation exceptionnelle, comme par exemple la

rupture d'une canalisation ou un effondrement, même si leur durée est inférieure à trois mois mais égale à huit jours ou plus. Ainsi, pour permettre une indemnisation équitable, je vous invite à approuver la nouvelle version du règlement.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Nous avons été amenés à faire cette proposition notamment au regard de ce qui s'est passé rue Duménil au mois de juillet où, pendant un mois, il n'y avait quasiment plus de trottoir côté droit dans le sens de la circulation, ce qui a eu des conséquences pour les commerces concernés, mais cela vaudra pour d'autres opérations de ce type.

27 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTION-TYPE.

MME BRUNEL : Comme habituellement, je vous propose d'approuver le versement d'aides aux Très Petites Entreprises (TPE) dans le cadre de leurs investissements matériels. Il s'agit ici de répartir une somme totale de 32 938 € aux 6 entreprises suivantes :

- SAS WP Bâtiment : 6 000 €.
- SAS Aux Papilles du monde : 6 000 €.
- SARL Planchon : 6 000 €.
- SARL Wiotte Louis : 6 000 €.
- SAS Crystal Energy : 2 938 €.
- SARL La Loupe : 6 000 €.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

M. GEST : Je précise que lors de notre prochaine séance, Marc FOUCAULT fera un point sur les diverses subventions que nous sommes amenés à verser à des entreprises. Le résultat de ce qui est fait penche très largement en faveur du dispositif.

28 - PLATEFORME TERRITORIALE PROCH'EMPLOI ENTREPRISES. ANNEE 2025. CONVENTION DE FINANCEMENT

MME BRUNEL : La plateforme territoriale Proch'Emploi, dont la mise en place a été approuvée par délibération lors de la séance du conseil du 10 novembre 2016, est portée par le service Emploi Insertion et vise non seulement à collecter les offres d'emploi dites "cachées" dans les TPE-PME, mais également à mobiliser des chefs de file métiers et des réseaux de chefs ou représentants d'entreprises ou de branches professionnelles, ainsi qu'à animer des espaces de rencontres entre demandeurs et entreprises.

Afin de poursuivre le fonctionnement de ce dispositif, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Région Hauts-de-France pour le versement de l'aide régionale 2025 pour un montant maximum de 136 000 €, montant identique en 2024, et pouvant permettre le

fonctionnement de cette plateforme. Une convention de financement est à approuver dans ce cadre, et je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - JOURNÉE CYBER-SECURITE DE L'ECOLE D'INGÉNIEURS JULES VERNE. SUBVENTION. CONVENTION. ANNÉE 2025.

M. FOUCault : Depuis trois ou quatre ans, l'UPJV a la chance d'avoir en son sein des écoles d'ingénieurs, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le 14 octobre prochain se tiendra la 3^{ème} édition de la Journée Cyber-sécurité de l'école d'ingénieurs Jules Verne. Depuis 2024, notre collectivité soutient l'école dans l'organisation de cet événement qui se déroule en présence de différents acteurs du secteur pour évoquer le sujet de plus en plus majeur de la cyber-sécurité, de la cyber-défense et de la lutte contre les influences étrangères.

Dans un contexte de globalisation des échanges économiques et de l'accroissement du rythme des cyber-attaques, je vous invite à approuver l'octroi de cette subvention de 2 000 € pour l'organisation de cet événement de sensibilisation par l'école d'ingénieurs Jules Verne.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - PROJETS LIÉS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. SUBVENTIONS. 4^{ÈME} REPARTITION. ANNÉE 2025. CONVENTIONS.

Mme Pinon : Je vous propose d'adopter la 4^{ème} répartition pour le soutien aux manifestations, dont certaines scientifiques, liées à l'enseignement supérieur pour une enveloppe globale de 12.000 €. Trois manifestations :

- Pour ALEPI, qui organise le programme "Les Entrepreneuriales" pour l'année universitaire 2025/2026, je vous propose un soutien à hauteur de 8 000 €, comme l'année précédente.
- Pour l'Université Picardie Jules Verne, nous avons deux colloques : le premier a lieu le 11 octobre, il s'agira de la 11^{ème} journée scientifique "Marie Curie" qui se tiendra à l'Institut Faire Faces à Amiens, pour un soutien à hauteur de 2 000 € ; le second est le Symposium sur les Matériaux Biosourcés qui se tiendra à Amiens les 21 et 22 mai 2026, pour un soutien à hauteur de 2 000 €.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - CAP DIGITAL. POLE DE COMPÉTITIVITÉ. CONVENTION DE PARTENARIAT.

Mme Deletre : CAP DIGITAL, créée en 2005 à l'occasion de la mise en place de la politique nationale sur les pôles de compétitivité, est une structure associative qui réunit le plus grand collectif d'innovateurs en Europe avec plus de 1 000 structures membres qui peuvent être des start-up, des PME, des ETI, des grandes entreprises, des universités, des investisseurs ou des collectivités.

Dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation, le partenariat entre Amiens Métropole et CAP DIGITAL s'inscrit dans une volonté

d'animer et de valoriser le tissu économique et académique du territoire de l'agglomération, en stimulant la croissance des entreprises, en valorisant l'innovation ou en participant à l'émergence de projets nouveaux.

Je vous propose donc de contribuer financièrement aux actions menées par CAP DIGITAL par le versement d'une subvention d'un montant maximum de 30 000 € pour la durée totale d'exécution de la convention, à savoir deux ans, soit 15 000 € par an.

Ce partenariat avec ce pôle de compétitivité se traduira par un appui à la transformation du territoire et au développement de l'accès aux financements publics, plus particulièrement dans les domaines du digital et l'accompagnement ainsi que l'intégration dans un écosystème d'innovation et de veille technologique. En outre, il s'agira d'un soutien par cette structure à l'animation du territoire et au développement des entreprises innovantes du territoire métropolitain. Il s'agira d'impulser une nouvelle dynamique forte pour développer plus encore la démarche de la collectivité en matière d'innovation et de développement de l'écosystème numérique.

Il convient de valider et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - FRANCE 2030 "DEMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE". CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT.

MME DELETRE : Par délibération en date du 29 septembre 2022, Amiens Métropole approuvait la signature d'une convention de financement de trois ans avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la phase d'incubation du programme de subventions "Démonstrateurs de la ville durable (DVD) : habiter la France de demain". L'objectif du programme est de favoriser les démarches d'expérimentation (en phase d'incubation), puis de financer le surcoût lié à l'innovation (en phase de réalisation), dans le domaine de l'aménagement des territoires, afin de répondre aux quatre défis de la ville durable que sont la résilience, la sobriété, l'inclusion sociale et la productivité urbaine.

Le quartier de la ZAC Gare la Vallée a été identifié comme champ d'expérimentation en raison des enjeux d'aménagements dont il fait l'objet. Par délibération en date du 8 février 2024, Amiens Métropole approuvait ainsi la convention de coopération à intervenir avec la SPL Vallée Idéale Développement, aménageur de ladite ZAC, pour assurer la coordination et le pilotage de la démarche. Au cours de la phase d'incubation du programme est apparue la nécessité de faire évoluer le projet afin de le définir plus précisément, et d'optimiser ses impacts en faveur de la transition écologique au regard des spécificités du contexte amiénois dans lequel il s'inscrit. Ces modifications entraînent ainsi l'augmentation ou la diminution - en l'occurrence, la diminution - de certains coûts d'études qui sont maintenues dans la phase d'incubation. Dans ce cadre, je vous propose d'approuver un avenant à la convention passée avec la CDC afin de modifier la répartition du budget alloué.

J'évoquais une diminution du budget, donc le montant total de la participation de la CDC diminue de 497 000 € HT à 474 258 € HT, ainsi que le montant de participation de la SPL Vallée Idéale développement qui, lui, diminue de 498 000 € HT à 475 466 € HT.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**33 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
CENA CLUB EXPERT POUR LE DISPOSITIF DE FORMATION PLAISIR A LA CANTINE A L'ECOLE PRIMAIRE
2025-2026**

MME DELETRE : Ce dossier croise les enjeux de la restauration scolaire et l'importance de l'éducation à l'alimentation. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAT, et en particulier de l'objectif "Faire de la sensibilisation à l'alimentation durable et au goût une priorité", Amiens Métropole a manifesté son intérêt pour décliner le programme "Plaisir à la cantine à l'école primaire."

Ce programme s'accompagne d'une formation de 10 jours proposée par l'association Cena Club Expert à l'ensemble des personnels des restaurants scolaires des écoles primaires des communes de Boves, de Longueau, de Camon et de restaurants scolaire "satellites" de la ville d'Amiens. Ce dispositif d'un coût total de 21 000 € est subventionné à hauteur de 14 000 € par la DRAAF.

Je vous propose qu'Amiens Métropole prenne en charge les 7 000 € restants, d'approuver et d'autoriser à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'Association Cena Club Expert. Par ailleurs, dans le cadre du mois de l'alimentation qui a débuté, vous avez quatre petits livrets sur vos tables, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial, le carnet de producteurs et des circuits courts mis à jour, le dossier sur le mois de l'alimentation, avec l'ensemble de la programmation et deux flyers sur la pomme de terre et notamment sur l'événement "Amiens Show Patate" qui aura lieu samedi notamment au parc de l'Evêché avec le concours de bisteu et bien d'autres manifestations.

M. GEST : Des questions ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Nous nous posons la question de l'intérêt de cette formation, sachant que nous avons quand même une équipe de diététiciens et de diététiciennes assez importante dans les services de restauration scolaire. Donc qu'est-ce que cela va apporter de plus que ce que nous avons déjà en termes d'expertise ?

MME DELETRE : Nous n'avons pas le même fonctionnement. Nous avons les restaurants satellites de la Ville d'Amiens et les restaurants scolaires d'Amiens Métropole, et l'idée est de former l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, y compris les élus, les administratifs, les personnels de cuisine, tous les personnels qui sont en contact des enfants, avec une thématique qui n'est pas spécifiquement abordée, notamment sur les communes d'Amiens Métropole, à travers l'éveil sensoriel à la cantine, les repas équilibrés au juste prix, le plaisir à la cantine, qu'est-ce qu'un bon restaurant scolaire. La formation était inexistante, notamment pour les communes d'Amiens Métropole. Elle a été proposée à l'ensemble des communes il y a environ six mois et nous faisons une première vague de volontaires en intégrant les restaurants volontaires de la Ville d'Amiens. C'est la raison pour laquelle deux participent à l'opération sur les dix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX se sont abstenues.

34 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. CONVENTION AVEC L'ETAT. ANNEE 2025.

M. PENAUD : Dans le cadre du financement de 17 projets sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole, je vous propose d'approuver la convention formalisant le versement à notre collectivité des crédits de l'Etat, au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025, à hauteur de 1 079 161 €. La répartition des crédits est de 874 861 € pour les 12 projets d'investissement et 204 300 € pour les 5 projets de fonctionnement.

En ce qui concerne les projets en fonctionnement :

- Danse dans ma ville et Waouzo : Le Week-end de Saint-Leu 2026.
- Le Safran - Festival "Les Safra'numériques" 2026.
- La coordination et la mise en œuvre des projets de jardinage participatif sur les quartiers prioritaires.
- Propuls'Emploi « Coup d'accélérateur vers l'emploi ».
- Orchestres à l'école.

En ce qui concerne les projets d'investissement :

- Rénovation du Hall du gymnase Elsa Triolet.
- Travaux dans l'école de musique « Musique en Herbe » à Saint-Leu.
- Travaux au sein de la Maison du Théâtre à Saint-Leu.
- Travaux dans le gymnase de la Veillère à Saint-Leu.
- Travaux dans le centre culturel Léo Lagrange à Saint-Leu.
- Travaux de réhabilitation et d'amélioration de la médiathèque Léopold Sedar Senghor.
- Travaux de réhabilitation et d'amélioration du gymnase Elbeuf.
- Travaux de réhabilitation au Centre Culturel Jacques Tati.
- Place Parc du Colvert - Phase 1 des travaux de VRD.
- Travaux au gymnase Moiroud à Etouvie.
- Travaux au Centre Social et Culturel d'Etouvie.
- Ecopolis, outil de développement économique intégré dans le quartier Amiens Nord.

Pour rappel, les projets répondent tous aux objectifs du nouveau contrat de ville de la collectivité "Engagement Quartiers 2030".

M. GEST : Des questions ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Deux points sont décevants dans cette délibération. Le premier ne tient pas à la collectivité, mais à l'Etat qui baisse le montant de ses crédits pour le territoire amiénois de 3,3%. C'est pénalisant pour les projets qui doivent être menés dans des quartiers qui en ont fortement besoin et qui, du fait de leur classement dans la politique de la ville, relèvent de la compétence de l'Etat. Le second vous concerne plus directement puisqu'il porte sur la répartition géographique des inégalités des projets. Outre les deux projets, tous quartiers politique de la ville, un seul concerne Marcel Paul Salamandre et Condorcet Phileas Lebesgue, et indirectement car il n'est pas sur le territoire de ces quartiers, et Elbeuf Lescouvé, tandis que 5 concernent les Parcheminiers. Peut-être que les projets dépendant de la ville compenseront,

mais l'étude de ces dossiers étant disjointe, ce que nous regrettons, ce constat est le seul que nous pouvons faire.

M. GEST : Je ne sais pas si Guy PENAUD a des précisions.

M. PENAUD : Il y a effectivement une baisse des crédits de l'Etat sur l'exercice 2025, mais elle n'est pas énorme, passant de 2 248 000 € à 2 073 000 €. Je globalise les crédits Ville d'Amiens, pour lesquels vous avez dû délibérer au Conseil municipal d'Amiens, avec les crédits d'Amiens Métropole. Il faut savoir que depuis la création de ce dispositif, l'Etat a abondé à près de 26 millions d'Euros les finances de la collectivité au profit des quartiers politiques de la ville. On ne peut que s'en réjouir. Jusqu'à présent, nous avons perçu plus de 16 millions d'Euros de subventions sur ces opérations, sachant que les opérations qualifiées en investissement sont plus longues dans le temps puisque nous avons deux ans pour engager la dépense et quatre ans pour la réaliser, soit six ans, ce qui explique ce décalage. La situation n'est pas aussi désastreuse que cela car 26 millions d'Euros sont donnés pour améliorer les conditions dans les quartiers prioritaires, sachant que cela concerne essentiellement les écoles, les centres de loisirs, les accueils du très jeune enfant.

Concernant l'inégalité de répartition, vous avez raison de le souligner, mais il aurait fallu rapprocher cela des crédits utilisés par la Ville d'Amiens pour voir s'il existe véritablement un déséquilibre. Et cela correspond à des projets destinés aux habitants des QPV. Peut-être y en a-t-il beaucoup sur le quartier Saint-Leu, mais peut-être aussi que les dépenses sont moindres. Par exemple, les deux projets Ecopolis à 200 000 € et la place du Colvert à 400 000 €, sur Amiens nord qui est le quartier le plus peuplé, représentent déjà plus de la moitié des crédits affectés au niveau des investissements. Tout figurait dans le rapport initial qui a été présenté à la commission.

M. GEST : Monsieur de JENLIS.

M. DE JENLIS : Madame DELATTRE, en conseil municipal la semaine dernière, vous aviez évoqué un sujet similaire sur Phileas-Lebesgue et Marcel Paul et je vous avais indiqué que nous porterions tous un regard attentif pour qu'il n'y ait pas de déséquilibre, et ce n'est pas parce que les deux sont traités en même temps qu'ils seront forcément mal abordés. Nous avons eu la même discussion en réunion des Présidents, en conseil municipal et aujourd'hui en conseil d'Amiens Métropole, mais je pense que vous aviez déjà la réponse avant de poser votre question.

ADOpte A L'UNANIMITE

**35 - CONTRAT DE VILLE D'AMIENS METROPOLE 2024-2030. PARTICIPATION DES HABITANTS.
AVENANT.**

M. PENAUD : Dans le cadre du nouveau contrat de ville d'Amiens Métropole "Engagement Quartier 2030", approuvé lors de la séance du 14 novembre 2024, pour les années 2024 à 2030, je vous propose d'approver l'avenant qui vient répondre à l'obligation, définie par le décret du 15 novembre 2024, de nommer des conseils citoyens associés au pilotage du contrat de ville. L'avenant en question intègre donc les conseils citoyens à la démarche globale de participation citoyenne et en fixe les modalités. Ces conseils citoyens seront appelés à émettre toute proposition d'action pouvant répondre aux défis du contrat de ville.

Six conseils citoyens seront donc mis en place, comprenant chacun deux collèges : un collège "habitants" recrutés sur la base d'un appel à volontariat, et un collège "acteurs locaux" pour

partie composé des représentants des comités de quartiers, des centres sociaux et des espaces de vie sociale concernés, et pour partie recrutés sur la base du volontariat parmi des acteurs associatifs et économiques des quartiers.

Si cet avenant vous convient, je vous propose d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Les trois dossiers suivants concernent des garanties d'emprunt et peuvent être présentés conjointement et nous les mettrons aux voix séparément.

M. PENAUD : Les trois dossiers sont très similaires. Le premier dossier concerne le bailleur social Clésence et l'acquisition de 32 logements collectifs situés rue d'Australie. Il s'agit d'un emprunt à garantir auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et donc une convention autorisant le Président à signer. Pour ce premier dossier, je vous propose de répondre favorablement à Clésence qui sollicite la garantie d'emprunt de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 516 116 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer son programme d'acquisition en VEFA, auprès du groupe PM3C, de 32 logements locatifs sociaux, à savoir 16 de la catégorie PLUS, 11 PLAI et 5 PLS, rue d'Australie à Amiens. Le prix de revient de l'opération s'élève à 5 450 377,11 €.

Le deuxième dossier concerne l'AMSOM Habitat qui souhaite réhabiliter 80 logements collectifs situés résidence La Tourelle située rue de la Tourelle et Rue Guy Môquet à Camon. Ce projet de rénovation s'engage dans le cadre de l'amélioration du confort thermique des logements permettant le saut de trois classes énergétiques de E à B. L'AMSOM demande à ce que la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole lui accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 997 139 € souscrit auprès de la CDC.

Le troisième dossier concerne la ville de Salouël. Afin d'aider à financer l'acquisition-amélioration de 20 logements locatifs sociaux situés rue Pasteur, je vous propose d'accorder notre garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.102.113 € souscrit par AMSOM Habitat auprès de la CDC.

Pour les trois projets il convient d'approuver les conventions correspondantes et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : S'il n'y a pas de question sur ces trois rapports, je les mets aux voix.

**36 - AMIENS. CLESENCE. ACQUISITION DE 32 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS RUE D'AUSTRALIE.
EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'EMPRUNT.
CONVENTION.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme RODINGER (pouvoir à Mme BOUCHEZ) n'a pas pris part au vote.

**37 - CAMON. AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 80 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS
RÉSIDENCE LA TOURELLE. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.
GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme CLECH, M. GEST, Mmes HAMADI, BOHAIN, MM. LORIC, PENAUD n'ont pas pris part au vote.

**38 - SALOUËL. AMSOM HABITAT. ACQUISITION-AMELIORATION DE 20 LOGEMENTS SITUÉS RUE
PASTEUR. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE
D'EMPRUNT. CONVENTION.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme CLECH, M. GEST, Mmes HAMADI, BOHAIN, MM. LORIC, PENAUD n'ont pas pris part au vote.

**39 - ASSISES EUROPÉENNES DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. EAC. 8, 9 ET 10
OCTOBRE 2025. PROGRAMME ET BUDGET.**

M. SAVREUX : Notre territoire est vraiment pionnier sur l'éducation artistique et culturelle. Nous avons des enseignants qui, dès les années 1950, ont pris des initiatives d'EAC dans leurs classes. C'était le cas, par exemple, à Allonville ou à Creuse. La ville d'Amiens a été la première de France à conclure avec l'Etat une CLEA, un dispositif d'éducation artistique et culturelle décentralisée, et l'année dernière, nous avons obtenu le label 100% EAC grâce au schéma d'EAC tout au long de la vie, que nous avons conclu avec la DRAC des Hauts-de-France et le rectorat.

Forte de cette légitimité, de cet engagement en matière d'EAC, nous avons décidé d'organiser les toutes premières Assises européennes de l'éducation artistique et culturelle aux dates des 8, 9 et 10 octobre 2025. C'est une manifestation dont les objectifs sont de dresser un état des lieux de l'EAC au niveau national et européen, mais aussi de partager les bonnes pratiques et les ambitions des collectivités et des services de l'État dans ce domaine. Cet événement se déroulera à la Maison de la Culture d'Amiens, en y associant l'ensemble des équipements culturels académiques du centre-ville et les équipements du cloître Dewailly. 90 intervenants sont attendus, dont 1/6^{ème} d'Européens. Et c'est déjà un succès puisque nous avons plus de 500 réservations pour cet événement.

Je vous propose d'approuver le budget prévisionnel de cette opération qui s'élève à 100 205 €. Il est à noter que la DRAC Hauts-de-France verserait potentiellement une subvention de 20 000 €, et la Région Hauts-de-France devrait également verser une participation du même montant environ, mais nous attendons encore la décision.

Enfin, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à l'organisation de ces assises et à solliciter tout soutien financier éventuel.

M. GEST : Y a-t-il des observations ou des questions sur ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je suis ravi de voir le succès remporté par ce colloque. C'est une politique ancienne d'Amiens Métropole à laquelle nous avons donné un coup de pouce et qui est extrêmement importante, me semble-t-il, pour notre secteur. L'Etat, qui n'a pas toujours été mobilisé sur le sujet, l'est maintenant pleinement et c'est une bonne chose.

40 - CHARTE DE GESTION DU PATRIMOINE MONDIAL. CATHEDRALE D'AMIENS.

M. SAVREUX : Comme vous le savez, la cathédrale d'Amiens figure parmi les monuments inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1981, c'est d'ailleurs la seule cathédrale des Hauts-de-France à être inscrite. Afin de préserver le monument et son inscription sur cette liste, son entretien et sa valorisation sont des priorités. C'est pourquoi les services de l'Etat, en étroite collaboration avec Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, mettent en place un plan de gestion initié par l'Unesco. Amiens Métropole sera désigné copilote de la démarche, en binôme avec l'Etat. La collectivité contribuera à l'élaboration, la coordination et le suivi de ce plan de gestion et apportera son aide technique et financière sur plusieurs actions.

Ainsi, pour permettre à Amiens Métropole de jouer un rôle-clé dans la valorisation et la préservation du monument, je vous propose d'approuver la Charte visant à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion de la cathédrale et d'autoriser Monsieur le Président à la signer, signature qui interviendra le 31 octobre 2025, le jour du réveil de l'orgue restauré de la cathédrale, qui est un chantier très important, pour un montant de 3 millions d'Euros, intégralement financé par l'Etat.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOPE A L'UNANIMITE

M. GEST : Les rapports 41, 42, 43, 44, 45 et 46 sont assez similaires et concernent le Musée de Picardie et ses partenariats. Je propose de les présenter globalement et de les mettre ensuite aux voix séparément.

M. SAVREUX : Tout d'abord, au point 41, il convient de conforter et d'élargir le partenariat des musées d'Amiens avec le CHU, partenariat qui a démarré en 2023 et que nous souhaiterions poursuivre et accentuer, avec des actions principalement à destination des adolescents et des personnes âgées, avec l'intervention ponctuelle de médiateurs dans les services ou encore la mise à disposition du petit cabinet de curiosités. Ce partenariat repose sur le principe de l'art-thérapie et de la muséo-thérapie, dont l'OMS reconnaît l'efficacité. C'est l'idée selon laquelle l'art et la culture peuvent jouer un rôle actif et parfois décisif dans le soutien psychologique et physique des patients, et notamment des enfants et des adolescents hospitalisés, en leur permettant de mener une pratique non-médicamenteuse, stimulatrice sur le plan intellectuel et valorisant personnellement. Cette pratique est déjà mise en œuvre dans de nombreux autres établissements de santé français et européens, voire mondiaux. Au Canada, par exemple, des praticiens prescrivent des visites au musée à leurs patients qui souffrent de stress, de dépression et de douleurs chroniques, et cela fonctionne. La durée proposée de ce partenariat est d'un an renouvelable tacitement dans la limite de deux fois.

Le point 42 vise à renforcer la collaboration déjà étroite que les musées entretiennent avec l'UFR des Lettres en permettant aux enseignants-chercheurs de donner des cours de travaux dirigés dans les salles des œuvres du Musée afin de favoriser l'apprentissage des étudiants.

Le point 43 porte sur un projet commun en mémoire de Jules Verne, avec l'Association Théâtre d'Animation Picard Chés Cabotans d'Amiens, visant principalement à valoriser la marionnette de Jules Verne qui a été achetée en 2022, qui a été réalisée par Michel Petit, qui a un atelier à Saint-Leu et confectionne des marionnettes pour Chés Cabotans. L'objectif est, bien sûr, de renforcer les liens entre les deux institutions culturelles et valoriser encore la personnalité de Jules Verne.

Au point 44, il s'agit de la constitution d'un projet commun avec l'établissement Coallia, dédié à l'accueil et l'hébergement de personnes en grande difficulté sociale, avec un projet visant à faire découvrir aux résidents les figures culturelles du territoire, favoriser leur autonomie et l'insertion par l'apprentissage du français hors les murs, et les accompagner aussi dans une démarche d'ouverture à la vie culturelle et au patrimoine de leur lieu de vie.

Au point 45, il s'agit de développer un partenariat avec l'institut de formation en Masso-kinésithérapie du CHU Amiens Picardie, qui permettra de sensibiliser les étudiants en histoire de l'art afin de promouvoir l'ouverture culturelle et artistique des futurs kinésithérapeutes.

Au point 46, toujours dans cette démarche de permettre l'accès des publics les plus éloignés de la culture aux collections du Musée de Picardie. Il s'agit de développer des actions à destination non seulement des patients de l'IME de la Somme, comme cela a déjà été le cas avec l'Etablissement Public de Santé Mentale Philippe Pinel, mais également auprès des publics placés sous main de justice, dans le cadre d'un partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme et la Maison d'arrêt d'Amiens, ainsi qu'auprès des étudiants en conventionnant avec l'UPJV et le Crous dans le cadre du dispositif Passeport Vie Etudiante et le Service de Santé Etudiant.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec ces établissements, d'autoriser Monsieur le Président à les signer et à solliciter toute aide publique ou privée pouvant soutenir ces collaborations.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

41 - MUSÉE DE PICARDIE. CHU AMIENS-PICARDIE. ANNÉES 2025-2026. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - MUSÉE DE PICARDIE. UFR DES LETTRES DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. CONVENTION DE PARTENARIAT. PERIODE 2025-2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - MUSÉES D'AMIENS. ASSOCIATION THEATRE D'ANIMATION PICARD CHES CABOTANS D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - MUSÉES D'AMIENS. COALLIA. CONVENTION DE PARTENARIAT. PERIODE 2025-2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ROSE TÊTU n'a pas pris part au vote.

45 - MUSEES D'AMIENS. INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE DU CHU AMIENS PICARDIE. DEVELOPPEMENT D'UN ECHANGE PEDAGOGIQUE. CONVENTION DE PARTENARIAT. PERIODE 2025-2026.

ADOpte A L'UNANIMITE.

46 - MUSEES D'AMIENS. UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. UPJV. CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES. CROUS. SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE LA SOMME SPIP ET MAISON D'ARRET D'AMIENS. INSTITUT MEDICO-EDUCATIF. IME. CONVENTIONS.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Sur les six rapports, deux concernent l'Université de Picardie, et je souhaitais souligner que nous avons eu une très bonne nouvelle au mois d'août de la part de l'UPJV, qui a fait son entrée dans le prestigieux classement de Shanghai, c'est-à-dire le classement de référence des universités mondiales. Elle est entrée dans les 1000 premières universités du monde. Il s'agit d'un classement très valorisant et très important pour l'université, qui récompense un travail important réalisé ces dernières années. Et elle figure dans les 30 meilleures universités françaises. N'hésitez pas à le faire savoir autour de vous. J'entends parfois critiquer l'université, comme on critique l'hôpital. C'est donc une belle occasion de rappeler que nous avons une université performante

47 - PARC ZOOLOGIQUE. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D'ESPECES EN DANGER. SUBVENTIONS. ANNEE 2025.

M. SAVREUX : Comme chaque année, dans le cadre des missions dévolues au Parc Zoologique, je vous propose de soutenir le repeuplement et la réintroduction d'espèces dans les habitats sauvages, par l'octroi de subventions.

Pour 2025, et comme l'année dernière, c'est un total de 12 000 € que je vous propose d'attribuer à plusieurs structures :

- l'association ATO Bénin, qui protège les primates, pour un montant de 1 500 €.
- Picardie Nature, qui mène un programme de conservation de la salamandre tachetée, en partenariat avec le Muséum national d'Histoire Naturelle, pour un montant de 2 000 €.
- Red Panda Network, association qui protège les pandas roux, pour un montant de 1 000 €.
- SOS Sulcata, association qui protège la plus grosse tortue terrestre continentale, pour un montant de 3 000 €.
- Hornbill Nest Adoption Program, association qui protège les nids de calaos, pour un montant de 1 500 €.
- Regards d'ailleurs, association qui protège le macaque à crête de l'île Sulawesi en Indonésie, pour un montant de 1 000 €.
- Cotton-Top Tamarin Conservation Club, association qui protège le tamarin à tête blanche en Colombie, pour un montant de 1 000 €.
- Le Fonds de conservation de l'Association française des Parcs Zoologiques présidée par le Directeur du zoo de Beauval, Rodolphe DELORD, pour un montant de 1 000 €.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : J'en profite pour vous signaler que fin août, nous étions à plus 27% en termes de recettes du zoo.

48 - DISPOSITIF RE[PAIR]S. BILAN 2020-2024. PRESENTATION DU NOUVEAU DISPOSITIF.

MME BOCHE : Le dispositif Re[pair]s est né il y a maintenant cinq ans et s'inscrit pleinement dans le projet culturel et artistique d'Amiens Métropole. Il est tourné spécifiquement vers les jeunes artistes émergents dans le domaine du théâtre, mais également de la marionnette et de la manipulation d'objets. Sur une période de 18 mois, nous leur offrons un accompagnement spécifique tant dans la gestion administrative que sur la partie création. Ces cinq années nous ont permis d'en dresser un bilan et de vous proposer aujourd'hui un nouveau format spécifiquement dédié à l'art de la marionnette.

C'est pourquoi je vous propose de valider ce nouveau projet du dispositif Re[pair]s et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - AMIENS. LE SAFRAN, SCENE CONVENTIONNEE. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2028. ART ET CREATION.

MME BOCHE : En juin 2024, nous avons approuvé le nouveau projet artistique et culturel du Safran, ce qui a conduit l'Etat à attribuer l'appellation "Scène conventionnée d'intérêt national" avec la mention "art et création" à ce haut lieu culturel pour les quatre prochaines années. Il convient donc de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, la Région et Amiens Métropole.

Je vous propose donc d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS, HORTILLONNAGES AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

MME BOCHE : Avec le Festival international des jardins aux Hortillonnages d'Amiens, qui connaît cette année sa 16^{ème} édition, 13 nouvelles productions viennent s'ajouter sur les deux parcours du festival. Ce dernier contribue au rayonnement de notre Métropole, tant au niveau national qu'international. Aussi, je vous propose de soutenir financièrement le festival en approuvant la convention qui vous est proposée et qui établit un soutien de 100 000 € de subvention complétée par 50 000 € en subvention de crédits d'investissement et 50 000 € mobilisés sur la taxe de séjour.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL AMIENS METROPOLE. DESHERBAGE ET VENTE DE DOCUMENTS DESAFFECTES. REGLEMENT. ANNEE SCOLAIRE 2025-2026.

MME BOCHE : Le conservatoire dispose d'un centre de documentation dont les collections doivent être régulièrement mises à jour. Il a été procédé à un tri, que l'on appelle dans notre jargon un "désherbage". L'objet de ce désherbage va aboutir soit à une destruction des documents, parce que trop abîmés ou obsolètes, soit à une vente destinée aux particuliers dont les bénéfices seront reversés au conservatoire pour l'acquisition de nouveaux ouvrages.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - ASSOCIATION AMIENS METROPOLE VOLLEY BALL. PROJET DE MOBILITE ET D'ECHANGE DE JEUNES. SUBVENTION. ANNEE 2025.

M. DUFLOT : Dans le cadre du soutien aux associations sportives de l'agglomération, je vous propose d'accorder une subvention de 1 000 € au profit de l'association Amiens Métropole Volley Ball afin de financer un voyage à Nador pour 16 jeunes Amiénois et 4 accompagnateurs. Pendant ce voyage, des réflexions seront menées sur la place des femmes dans le sport mais également une étude sur les disparités existantes entre les milieux urbains et ruraux de la pratique du sport au Maroc. A l'issue de ce voyage, un reportage vidéo sera réalisé par les jeunes Amiénois.

M. GEST : Je suppose qu'il est réalisé puisque le voyage a eu lieu. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR n'a pas pris part au vote.

53 - RESSOURCE EN EAU DU CAPTAGE DE VICTORINE AUTIER. CONTRAT D'ACTION 2025-2030. APPROBATION.

M. MAQUET : Je vous propose d'approuver pour la période 2025-2030 un Contrat d'Action pour la Ressource en Eau avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, permettant la réduction des pollutions diffuses sur les paramètres azotés et phytosanitaires sur l'aire d'alimentation du captage de Victorine Autier. Une précision : captage Victorine Autier, captages dits "Grenelle", captages particulièrement surveillés, sachant qu'il y en a un peu plus de 500 en France. Tout se passe très bien, d'où ce Contrat d'Action.

Il s'agit d'un programme d'actions organisé autour de plusieurs thématiques : les activités agricoles, l'assainissement, avec des impacts avec la STEP Saint-Fuscien et Sains-en-Amiénois, et d'autres axes comme les activités industrielles et artisanales, l'aménagement du territoire, la qualité de l'eau et la communication. L'ensemble des signataires s'engage à mettre en œuvre le plan d'action pour garantir le maintien de la qualité de l'eau du captage. Un point à mi-parcours sera réalisé afin d'évaluer l'atteinte des objectifs à 3 ans.

Les actions de la thématique agricole nécessitent la mise en œuvre de prestations de services pour un montant annuel estimé à 50 000 € HT par an, hors subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**54 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'HALLUE.
DISSOLUTION. CONVENTION. APPROBATION.**

M. MAQUET : Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) de la Vallée de l'Hallue comptait 2 membres : les communes de Querrieu et de Pont-Noyelles. Querrieu a adhéré au 1^{er} janvier 2018 à Amiens Métropole. Comme il n'est pas possible pour un syndicat de n'avoir qu'un membre, un arrêté préfectoral du 26 décembre 2017 a acté sa dissolution de plein droit en date du 31 décembre 2017 et renvoyé à des délibérations concordantes pour la répartition de l'actif et du passif entre Amiens Métropole et la Communauté de Communes du Val de Somme.

La répartition se fera à hauteur de 91 919,28 € pour Amiens Métropole qui recevra ainsi 398.636,99 € du total de bilan (actif et passif) du SIEA de la Vallée de l'Hallue, réduit à 673.683,92 € et à hauteur de 14.250,43 € pour la Communauté de communes du Val de Somme qui recevra ainsi 275.046,93 € du total de bilan (actif et passif) du SIEA.

Du côté des dettes, il incombe à Amiens métropole de régler les dettes d'un montant maximal de 20 181,01 € si elles s'avèrent encore exigibles. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour la dissolution du SIEA de la Vallée de l'Hallue et d'accepter sa répartition comptable.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - HEBECOURT, RUMIGNY, SAINT-SAUFLIEU ET REVELLES. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES. ARRET DE ZONAGE ET CHOIX DE SCENARIO.

M. MAQUET : L'objectif de ces projets est de rendre accessible le zonage d'assainissement collectif pour plusieurs communes. Pour les communes d'Hébécourt, Rumigny et Saint-Sauflieu, qui bénéficient déjà d'un zonage collectif datant d'avant leur intégration à la collectivité, l'objectif est de revoir leur organisation.

Pour la commune de Revelles, il s'agit de créer une zone d'assainissement commune. Ces projets s'articulent autour de la cohérence de la politique d'assainissement portée par la collectivité, à savoir toute commune supérieure à 490 habitants sera desservie par un système collectif. Le montant d'aides de l'agence de l'eau attendu est estimé à 3,5 millions d'Euros HT (et des avances de travaux à 2,3 millions d'Euros HT) sous réserve de la confirmation du 13^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, qui démarra en 2030.

Afin permettre cela, je vous invite à autoriser Monsieur le Président à soumettre les projets à enquête publique après avoir obtenu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, la MRAE.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - MARCHES N° 2022-159 ET 160. VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION HAUTS-DE-FRANCE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. GUEANT : La société Veolia Recyclage et Valorisation Hauts-de-France est titulaire de marchés pour le tri des papiers et emballages ménagers collectés sur son territoire.

En 2021, un incendie s'est déclaré au centre de tri des déchets de Veolia et des volumes importants de déchets triés ont brûlé, dont une partie des papiers/cartons issus du territoire de notre agglomération. Malgré ses efforts, la société n'a pu reconstituer les stocks de fibreux nécessaires pour attribuer à la collectivité les tonnages livrables, d'où un manque à gagner pour Amiens Métropole. Le préjudice a été estimé à 142 500 € aux termes des négociations.

Ainsi, je vous propose d'approuver ce protocole transactionnel et d'autoriser la signature de ce protocole permettant de régler de manière amiable et définitive cette affaire au bénéfice d'Amiens Métropole.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

57 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS. IDEX. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. GEST : Les rapports que je vous présente avec le concours d'Eric GUÉANT sont ceux d'Isabelle SAVARIEGO qui est excusée ce soir.

L'usine de méthanisation d'Amiens (mise en service en 1988) est actuellement exploitée par IDEX via une DSP de 15 ans (2020–2035). Elle traite les déchets ménagers de la métropole et certains déchets extérieurs : 46 % des déchets apportés sont méthanisés (chiffres 2024) ; 54 % restants ne sont pas méthanisables et pas valorisés. Ils sont donc fortement pénalisés par la fameuse taxe TGAP aujourd'hui à 70 € la tonne, étant rappelé qu'elle était à 20 € en 2020.

Une part est non valorisable (verres, cailloux, calcaires) et va donc à l'enfouissement. Une part est valorisable, et devait l'être sous forme de combustible solide de récupération (CSR) ; tant qu'elle ne l'est pas, elle est jusqu'à présent également enfouie, ce qui coûte cher avec le surcoût de TGAP à 70 € la tonne au lieu de 15 € la tonne si ces déchets étaient valorisés.

La DSP, qui date de 2020, prévoyait à partir de 2023 la valorisation de cette part jusqu'ici non valorisée, en Combustible Solide de Récupération pouvant être consommé pour produire de la chaleur qui aurait pu alimenter le réseau d'Amiens Énergies.

Le contrat prévoyait donc que la Métropole, qui payait jusqu'à fin 2022 la TGAP sur le tonnage enfoui (donc sur la moitié), ne la paie plus à partir de 2023 que sur une part moindre (19,5%) fixée forfaitairement à ce qui devait être la part résiduelle non valorisable. Mais pour que seuls 19,5% des déchets soient enfouis, il fallait que les autres soient utilisés comme CSR par une chaufferie à construire, par des moyens extérieurs au contrat de DSP.

En France, le développement de cette filière CSR a été très largement soutenu entre 2016 et 2023 par l'Etat - autrement dit pendant que nous négociions la DSP en question - et notamment l'ADEME au travers de divers appels à projets. Ce soutien financier est considéré comme déterminant dans la viabilité économique du procédé des CSR. Or, il se trouve que sans subvention de l'ADEME, la chaleur issue de la combustion des CSR devenait trop onéreuse pour Amiens Énergies, qui devait donc être subventionné (on ne sait pas par qui) pour pouvoir la revendre à un prix acceptable pour les usagers. En mars 2025, l'ADEME a annoncé par courrier à la Métropole la suspension du financement des projets CSR à cause des restrictions budgétaires de l'Etat.

En conséquence, le projet CSR n'a donc pas trouvé d'exutoire et IDEX continue d'enfouir plus ou moins 50% des déchets et donc de payer la TGAP à 70 € la tonne sur cette part, alors que la Métropole ne la lui compense plus que sur 19,5% du tonnage apporté, comme prévu dans la DSP. La DSP présente donc un déficit important, soit 5,4 millions d'Euros cumulés sur 2023-2024-2025, et découlant principalement de la problématique CSR qui ne relève pas du risque normal pris dans le cadre de la signature de la DSP par le délégataire.

Il est donc proposé la signature d'un protocole transactionnel avec IDEX partageant la perte uniquement liée à la problématique CSR, soit 4,762 millions d'Euros, partagés à 50/50. Amiens Métropole prendrait donc en charge 2,38 millions d'Euros répartis sur 4 ans. En contrepartie de cette prise en charge, le délégataire porte l'autre moitié de la perte liée au CSR. Plus la perte liée aux coûts de financement et aux charges exceptionnelles, soit 658 000 €. Au total, son investissement ne dégage donc aucun profit.

Par ailleurs, il s'engage à cesser d'enfouir les déchets valorisables non méthanisables, en cherchant à les valoriser ailleurs (notamment à Villers-Saint-Paul où il vient d'inaugurer une nouvelle unité). Cette perspective devrait se concrétiser dans les mois qui viennent : tous les tonnages valorisables du territoire seront valorisés soit en méthanisation à Amiens, soit en incinération ailleurs. En cas d'échec, le délégataire ne pourra plus prétendre à ce qu'Amiens Métropole lui compense le surcoût de TGAP.

Pour résumer ce dossier difficile et délicat, la Métropole et IDEX font face à un déficit lié à l'abandon du financement de la filière CSR par l'ADEME. Pour équilibrer la DSP, puisque la faute n'est pas imputable à l'une des deux parties mais bien au retrait de l'engagement de l'Etat, ils partagent à 50/50 la part des pertes liée au CSR, tandis qu'IDEX s'engage à cesser l'enfouissement des déchets valorisables dès la fin 2025.

Voilà à quoi nous avons abouti après de très longues discussions avec IDEX. Nous avons cherché des solutions autres, je viens d'en évoquer qui devraient se concrétiser. La semaine dernière, Isabelle SAVARIEGO était présente à Villers-Saint-Paul et m'a confirmé que l'idée de traiter une partie à cet endroit avait reçu un excellent accueil. Sans doute qu'à l'avenir nous aurons à réfléchir nous-mêmes à d'autres solutions, mais j'ajoute que cela aurait l'avantage de ne plus enfouir autant sur le site d'enfouissement de Boves. D'autant plus que les casiers du site d'enfouissement de Boves seront, à mon avis, remplis en 2029-2030.

Y a-t-il des questions ?

M. PRADAT : C'est un dossier sur lequel il est compliqué d'avoir les tenants et les aboutissants. Pour cette raison, nous nous abstiendrons.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, BARA, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, DELATTRE se sont abstenus.

M. GEST : Ce n'est pas un dossier simple, nous y avons beaucoup travaillé. Benoît MERCUZOT a pris une large part de ces débats avec INDEX.

**58 - REVISION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES.
PERIODE 2025-2030.**

M. GUEANT : Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) a été adopté le 24 octobre 2019 et est arrivé à échéance en décembre dernier. Conformément à la réglementation en place et en concertation avec les acteurs locaux, la collectivité soumet un PLPDMA révisé pour la période 2025-2030 que je vous invite à approuver.

Le programme contient 5 axes, à savoir :

- Axe 1 : Réduire la production de déchets verts.
- Axe 2 : Donner de l'ampleur aux solutions locales de réemploi, de réparation et de réutilisation des objets.
- Axe 3 : Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportement (prévention, tri des déchets et luttes contre les incivilités).
- Axe 4 : Accompagner les professionnels à la réduction des déchets.
- Axe 5 : Positionner la Métropole comme un facilitateur et démonstrateur de l'éco-responsabilité.

J'ajoute que pour 2025 il s'agit d'un report à l'identique par rapport à l'exercice de 2024 et qu'à partir de 2026, il faudra valider chaque année les actions à mener et le montant des dépenses afférentes.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Par moments, ce plan nous semble faire le choix de l'esbroufe plutôt que du concret. D'un côté, les actions 2.2 et 2.3 prévoient des événements festifs et un tour touristique zéro déchet, dont on se demande bien qui pourrait avoir l'idée de s'y adonner, en tout cas pas nous qui souffrons de l'absence de poubelles accessibles au Parc Saint-Pierre, par exemple. Essayer le zéro déchet avec des enfants qui n'ont pas encore acquis la propreté, je ne le recommande pas. De l'autre, on parle de sensibiliser sans jamais remettre en question la communication de la collectivité à l'égard des habitants et habitantes. Malgré un document de présentation du tri sélectif pas toujours très compréhensible - en témoigne le long échange en commission il y a quelques mois lors duquel aucun élu ne s'accordait quant à la différence entre les différents types de cartons et leur destination -, son amélioration pour plus de clarté et de précisions ne semble pas à l'ordre du jour.

De manière plus générale, si la thématique prévention s'y prête, ce document semble parfois prendre plus le parti de remettre la faute sur les administrés, en s'abstenant pour la collectivité de chercher sa responsabilité. Il en va ainsi de l'absence totale de remise en question sur la politique d'enlèvement des déchets pour jouer sur certains comportements des habitants. On pense notamment à toute une catégorie de déchets. On en revient notamment encore à certains cartons ne devant pas être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères comme de tri, mais ne

pouvant pas vraiment prétendre à un enlèvement par les encombrants. Avec des déchetteries accessibles un nombre maximal de fois l'année, encore faut-il pouvoir stocker ses déchets chez soi et pouvoir les transporter facilement. Ce n'est pas le cas de tout le monde. Or, tout ceci, qui aurait pu et dû être pensé dans un cadre d'une meilleure réception des déchets par la collectivité alors que les dépôts sauvages augmentent, est un angle mort de ce plan.

M. GEST : Je ne sais pas si Eric GUÉANT a des réponses à apporter. Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Le programme que vous nous présentez ce soir est nécessaire, mais insuffisant. Le programme de prévention des déchets 2025-2030 est un outil indispensable. Nous partageons tous ici, je pense, la conviction que la réduction des déchets est un levier majeur pour la transition écologique. Nous saluons donc la démarche engagée par Amiens Métropole, mais il demeure de notre devoir de citoyens et de notre devoir écologique d'examiner ce programme avec un peu d'exigence et de pointer ce qui, à ce stade, demeure pour nous insuffisant, parce que ce présent plan survivra à cette assemblée jusqu'à 2030 et parle de sujets structurants. Il nous semble que les ambitions sont trop modestes. Le programme vise une réduction de 13,4% des déchets ménagers assimilés en sept ans. C'est conforme à la réglementation nationale, mais très en deçà de ce que l'urgence climatique et l'état de nos ressources naturelles appellent. Les ordures ménagères résiduelles sont visées pour seulement moins 15%, les dépôts sauvages à moins 50%, sans mesures structurelles solides. D'autres territoires en France et en Europe se fixent des objectifs deux fois plus élevés. Amiens Métropole a pu être à l'avant-garde grâce à son méthaniseur, elle ne peut pas se contenter du minimum légal et de la politique des petits pas aujourd'hui vers l'horizon 2030.

Le plan d'action qui nous est présenté semble dispersé et sans priorisation claire. Vous avez développé, Monsieur GUÉANT, les grands axes ; 30 actions sont listées, leur diversité est à saluer, mais on voit surtout à la lecture de ce document un catalogue. Certaines idées listées sont originales, comme le village du réemploi, la gratifieria, mais beaucoup restent symboliques, voire anecdotiques, sans hiérarchie, sans calendrier précis, sans budget chiffré. Vous avez répondu un peu sur cette question, mais le document n'aborde absolument pas les questions budgétaires. Il sera difficile de transformer ce catalogue en plan de transformation concret. Et à la lecture de ce document, le doute quotidien, qu'a évoqué ma collègue Zoé DESBUREAUX, de tout un chacun devant son sac jaune s'installe. D'ailleurs, si l'on faisait un quizz dans cette assemblée, nous ne serions pas sûrs de donner tous les mêmes réponses. Quel carton va où ? Quel plastique va où ? Et il demeure également un doute à la lecture de ce document : faut-il composter ou faut-il envoyer les déchets méthanisables au méthaniseur ? Quelque chose n'est pas clair, me semble-t-il, dans la communication de la collectivité sur ce sujet.

La prévention, développée dans ce document, est réduite à des gestes individuels. J'aimerais insister sur ce point dans le programme : la place laissée aux habitants, c'est le défi zéro déchet. Bien sûr, il faut saluer que des foyers s'engagent volontairement, modifient leurs habitudes, prouvent que des changements sont possibles, mais réduire la participation citoyenne à un engagement individuel nous semble être une fausse piste. Préserver l'environnement, ce n'est pas seulement faire du vélo ou du compost, ou faire pipi dans la douche, c'est avant tout une question de choix collectif, politique et structurel. Les habitants ne doivent pas seulement être des consommateurs vertueux et incités à faire mieux dans leur coin, mais ils doivent devenir des acteurs politiques de cette transition vers moins de déchets, par un droit de regard renforcé sur les budgets et les indicateurs concernant ce sujet structurant, pourquoi pas par des budgets participatifs fléchés sur la prévention et l'économie circulaire, et par une implication réelle dans la lutte contre les dépôts sauvages et l'aménagement de nos déchetteries. Sinon, nous tomberons dans une logique de culpabilisation individuelle qui masque la réalité. Les déchets

sont produits par un système économique, industriel et urbain et c'est ce système qu'il faut transformer.

Concernant les grands absents de ce programme, vous avez apporté quelques réponses mais elles ne me permettent pas d'ôter cette partie de ma question et de mon intervention. Le document met beaucoup en avant la sensibilisation et les ateliers pédagogiques. C'est important, mais cela ne suffit pas. Les leviers les plus efficaces sont absents ou peu développés dans ce document : la tarification incitative des déchets pour les ménages, l'obligation effective de tri des biodéchets au 1^{er} janvier reposant la question de méthanisation ou de compostage, les mesures fermes contre les dépôts sauvages incluant l'adaptation des déchetteries et le renforcement d'une certaine logistique autour de ces questions. L'encadrement plus strict des déchets des professionnels est très peu présent dans ce document. Le plan local ne s'attaque pas fondamentalement à ces sujets et reste un programme fragile en l'état. Ce programme peut devenir un levier puissant, mais à condition, à notre sens, de rehausser l'ambition, prioriser les actions structurantes, et assurer un financement clair et transparent. Et, surtout, donner toute leur place aux citoyens non pas comme individus isolés, mais comme acteurs collectifs de la transition écologique. Parce que la gestion des déchets n'est pas une affaire secondaire, c'est une question de justice sociale, de santé publique, de démocratie locale et d'avenir écologique.

M. GEST : D'autres interventions ? Eric GUÉANT.

M. GUEANT : Madame DESBUREAUX, Monsieur DÉCAVÉ, je vais peut-être vous étonner, mais je ne peux pas vous donner tort. C'est vrai que trier ses déchets, et vous l'avez tous deux mentionné, c'est difficile parce qu'on ne sait pas ce que l'on doit mettre dans la poubelle jaune pour ceux qui ont des bacs jaunes ou dans les sacs jaunes pour ceux qui en ont. Mais je voudrais simplement vous annoncer que, bientôt, on n'aura plus à se poser la question de savoir où l'on met les cartons d'emballage, tout ira dans le bac jaune. On va donc simplifier ce geste qui n'était pas clair, sachant que toutes les villes n'ont pas le même système de tri. Madame DESBUREAUX, vous avez évoqué le fait que les déchetteries de la collectivité sont fermées parfois une ou deux demi-journées, mais vous oubliez de mentionner - et je vous engage à vérifier - qu'Amiens Métropole est une des rares collectivités, et peut-être même la seule, où les déchetteries étaient ouvertes tous les jours et quasiment toute l'année. Ce n'est pas en fermant deux demi-journées que cela va bouleverser le quotidien de nos administrés. J'avais un autre élément à fournir à Monsieur DÉCAVÉ, mais je ne l'ai pas noté assez vite, vous m'en excuserez, et s'il me revient, je le porterai à votre connaissance.

M. GEST : Monsieur BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Je souhaitais faire une petite intervention car à travers les interventions de Madame DESBUREAUX et de Monsieur DÉCAVÉ, on retrouve des contradictions sur de nombreux aspects. Deux ou trois exemples. Madame DESBUREAUX fait la remarque de l'absence de poubelle au Parc Saint-Pierre et demande comment faire avec les enfants. C'est un acte éducatif, et c'est bien pour cela qu'il faut montrer à ses enfants ce qu'il faut faire au Parc Saint-Pierre. Ensuite, une remarque est faite sur "qu'en est-il du compostage", "on ne voit pas ce que vous faites depuis le début de ce mandat". Mais nous avons installé 40 composteurs partagés. Les avez-vous vus ? Dernier élément pour Monsieur DÉCAVÉ sur la tarification incitative. Aucune grande ville de France ne fait de la tarification incitative, parce que dans les grandes villes, quand vous êtes un immeuble, comment faites-vous pour faire une tarification incitative ? Dans 10% des villes de France cela fonctionne plus ou moins bien car ce sont des villes qui sont à la campagne et c'est beaucoup plus facile de faire ce tri avec tarification incitative.

M. GEST : Merci de ces précisions. Monsieur le Maire de Remiencourt.

M. TONNELIER : Au niveau du tri des déchets, j'estime qu'il faut revoir un certain nombre de points. Se pose maintenant le problème de tout mettre dans la poubelle jaune. Actuellement, elle est ramassée tous les 15 jours. De ce fait, les poubelles jaunes débordent au bout de 15 jours, elles sont devenues trop petites.

M. GUEANT : Si je peux vous rassurer, cher collègue, les bacs qui n'étaient prévus que pour les emballages plastiques et métalliques vont être réadaptés. Je suppose que, comme moi, vous avez un petit bac, et quand on mélangera les cartons avec les plastiques et les canettes, la taille des bacs sera réadaptée. J'ai retrouvé ce que je voulais dire à Monsieur DÉCAVÉ qui évoquait la consultation du public. Je rappelle que cette révision du Programme Local de Prévention des Déchets a fait l'objet d'une enquête publique et qu'il n'y a eu aucune observation de la part du public.

M. MERCUZOT : A suivre le raisonnement développé par notre collègue Bruno BIENAIMÉ, on pourrait penser qu'il suffirait de supprimer les poubelles pour supprimer les déchets. C'est évidemment un peu limite. Le Parc Saint-Pierre se porterait manifestement beaucoup mieux si l'on mettait à nouveau des poubelles, car c'est très compliqué pour les usagers et on risque fort d'avoir des déchets qui se retrouvent un peu n'importe où et des agents qui vont devoir passer pour les ramasser.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Pour compléter et pour répondre à Monsieur BIENAIMÉ sur l'éducation des enfants, je parlais des très jeunes enfants qui n'ont pas encore acquis la propreté. Nous sommes quand même dans une ville où il est très difficile de se déplacer avec des enfants parce qu'il n'y a pas ou très peu de tables à langer, et d'ailleurs il n'y en a pas au Parc Saint-Pierre, et c'est très compliqué pour les jeunes parents d'accéder aux loisirs, à la vie à l'extérieur, quand la ville n'est pas à hauteur d'enfant. En fait, vous rajoutez une nouvelle difficulté en enlevant les poubelles dans les parcs de jeux, et c'est très difficilement vivable.

M. GEST : Monsieur LHERMITTE puis Monsieur LORIC.

M. LHERMITTE : Je voudrais apporter un peu de soutien à mon BIENAIMÉ collègue en disant que je dépose tous les matins mes enfants à l'école, qu'il y a trois poubelles autour de l'école et que les déchets ne manquent pas d'être quand même jetés par terre. Donc, je pense qu'un petit acte éducatif au Parc Saint-Pierre ne peut pas faire de mal.

M. LORIC : Je souhaitais apporter quelques réponses parce qu'on parle beaucoup du Parc Saint-Pierre et c'est vrai que la transformation du Parc Saint-Pierre en parc zéro déchet est un peu un challenge, un test. Il est évident qu'à chaque fois qu'il est demandé à la population de modifier ses habitudes, c'est difficile, on le sait. Mais au Parc Saint-Pierre, nous n'avions plus le choix. Sachez qu'il y avait 90 poubelles au Parc Saint-Pierre et que, malgré ces 90 poubelles, il suffisait d'un jour de beau temps l'été et que l'on ait envie de faire un pique-nique pour se retrouver avec des montagnes de déchets dans les poubelles, à côté des poubelles, et au moindre coup de vent, les déchets volaient dans tout le parc. Je vous rappelle aussi que nous avions des problèmes de prolifération de rats dans le Parc Saint-Pierre et que cela devenait assez difficile à maîtriser. Le fait de passer en parc zéro déchet, c'est aussi répondre à une obligation qui est de trier, car je rappelle que les 60 tonnes de déchets chaque été n'étaient pas triés, et étaient enfouis. Nous avons fait un premier bilan avec les services, et les résultats montrent que le tri est bien respecté, ils sont donc plutôt bons. De plus, ce sont des déchets que

nous allons pouvoir valoriser. Cela permet aussi de réduire fortement les problématiques de rongeurs et d'oiseaux qui étaient attirés par les déchets. Nous avons bien conscience que c'est un effort qui est demandé, un changement de comportement. Si vous allez sur les plages de France, beaucoup sont passées au zéro déchet et cela se passe plutôt bien. Pour répondre à mon collègue Benoît MERCUZOT, plus on multiplie les poubelles et plus, malheureusement, on augmente les déchets. Chaque fois que l'on met des bennes, cela attire le dépôt sauvage ; chaque fois que l'on met des poubelles dans l'espace public, cela a pour conséquence d'encourager le dépôt des déchets. Bien sûr, des efforts doivent être faits, c'est pourquoi nous avons embauché, je vous rappelle, un éco-garde. Et je veux aussi saluer le travail réalisé au quotidien par cet éco-garde qui fait beaucoup de pédagogie, beaucoup d'enseignement. Quand on a un enfant, un chien que l'on promène, cela oblige à anticiper, à faire ce que l'on a besoin de faire à proximité des entrées et sorties du parc plutôt qu'au cœur du parc.

Par ailleurs, nous ne sommes pas du tout dogmatiques, il y a des endroits dont nous savions qu'ils étaient potentiellement des points noirs, notamment là où a été organisé "un été à Amiens", là où il est possible de pique-niquer, nous avons conservé quelques petites poubelles pour pouvoir répondre au besoin. Nous sommes totalement ouverts en fonction des problématiques. Ce qu'a dit Madame DESBUREAUX est très important, avoir de belles toilettes publiques de qualité, avec une table à langer pour pouvoir changer les enfants, est un sujet qu'il faut regarder de près, et que nous sommes tout à fait prêts à faire dans le Parc Saint-Pierre.

M. GEST : Nous avons eu un très beau débat diversifié sur la problématique des déchets.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, BARA, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, DELATTRE, se sont abstenus.

59 - COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE VENTE DES MATERIAUX TRIES.

M. GUEANT : Dans le cadre d'un contrat de prestation de service, la collectivité fait appel à des filières de recyclages pour trier la collecte du verre, des papiers et des emballages ménagers. Les contrats de vente ayant pris fin, il est nécessaire de les renouveler en sélectionnant les repreneurs proposant les conditions de reprise les plus avantageuses.

Ainsi, au terme d'une consultation qui a eu lieu, je vous propose d'attribuer les 12 lots, classés par matière, à différents organismes, selon la répartition suivante : Paprec pour les lots 1, 2, 5, 6, 7 et 10 ; Nord Pal Plast pour les lots 8 et 9 ; et European Products Recycling pour les lots 3, 4, 11 et 12. Les recettes représenteraient 1 060 090 € par an. Les contrats seront attribués pour un an, renouvelable dans la limite de 5 ans, et les recettes obtenues seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe des déchets ménagers.

M. GEST : Des questions ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Dans la présentation de ce dossier, il manque un élément majeur : le processus de choix, de désignation des repreneurs des différents contrats. Il est dès lors difficile, si ce n'est impossible, pour les élus d'exercer leur rôle de contrôle de l'action publique et de se prononcer sur la passation de ces contrats. Pour cette raison nous nous abstiendrons.

M. GUEANT : Je peux vous répondre, Madame DELATTRE, c'est très simple. C'est le résultat d'un appel d'offres, et c'est dommage car il fut un temps, et je le regrette car j'appréciais sa présence, où un membre de votre opposition siégeait à la CAO d'Amiens Métropole.

M. GEST : Ce que vous dites est un peu limite car cela veut dire que vous mettez en cause la mécanique alors qu'un membre de votre famille politique est associé à la Commission d'Appels d'Offres. Il n'y a donc pas de secret, cela repose sur une analyse technique fine qui précède la décision en CAO, et je fais toute confiance au Président Eric GUÉANT et à ceux qui y siègent le jeudi. D'ailleurs, je les en remercie parce que c'est une présence très importante.

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - GOLF CLUB DE SALOUËL AMIENS METROPOLE. CREATION D'UN ESPACE DE BIODIVERSITE ET TRAVAUX POUR LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION EN EAU. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. GUEANT : L'association Golf Club de Salouël Amiens Métropole souhaite limiter son impact environnemental en réduisant sa consommation d'eau. Elle entend également conforter sa position dans le programme "Golf pour la Biodiversité" engagé par la Fédération Française de Golf, programme dans lequel l'association a obtenu en 2024 le label de niveau bronze. Ainsi, elle envisage d'aménager des espaces de biodiversité pour restaurer les milieux favorables aux espèces et pour sensibiliser les pratiquants de ce sport. Cette action passe notamment par la réfection des systèmes d'arrosage des pelouses, en changeant notamment les têtes des arroseurs. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 30 000 €.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement et au regard de son intérêt pour la préservation de la biodiversité, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'association visant à acter la participation financière de la collectivité à hauteur de 15% du coût des travaux, à savoir 4 500 € maximum. Il convient d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, BARA, se sont abstenus.

61 - CAMON. HORTILLONNAGES. SAFER HAUTS-DE-FRANCE. PARCELLES CADASTREES SECTION AB N° 13, 18, 19J, 19K. ACQUISITION.

M. GUEANT : Conformément à la convention partenariale qu'elle a signée avec Amiens Métropole en janvier 2025, la SAFER Hauts-de-France a exercé son droit de préemption sur les parcelles sises à Camon, cadastrées section AB n° 13, 18, 19J et 19K au sein des Hortillonnages, ce qui représente une superficie de 12 448 m².

Afin de répondre à ses objectifs de protection et de valorisation des ensembles naturels et paysagers, Amiens Métropole a fait le choix de consolider l'unité foncière. Ainsi, la collectivité entend non seulement garantir la circulation des embarcations sur l'étang de Clermont à Camon, mais aussi renforcer la qualité paysagère.

Je vous propose donc d'approver l'acquisition des parcelles précitées auprès de la SAFER moyennant un montant de 19 610,92 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes se rapportant à cette opération. La dépense totale s'élève à 21 000 €, frais de notaire et frais annexes compris.

M. GEST : Pas de difficulté sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

62 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. AMIENS SHOW PATATE. EDITION 2025.

M. DECLE : Cette animation a lieu cette semaine, et particulièrement ce samedi 4 octobre où la plupart des animations auront lieu. C'est une nouveauté qui a lieu dans le cadre du mois de l'alimentation et qui est destinée à promouvoir, comme d'habitude, notre patrimoine gastronomique et culinaire, et pour cet événement promouvoir la pomme de terre. Une vingtaine d'animations sont proposées, elles sont toutes gratuites, et l'objectif est de promouvoir la dimension agricole, culturelle et gastronomique de la pomme de terre. La dimension agricole avec la Coopérative NORIAP et la Maison BAYARD, qui sont partenaires d'Amiens Show Patate et proposeront plusieurs animations, notamment une chasse à la patate, c'est-à-dire que vous arrivez avec votre sac à patates, vous partez de l'Office de Tourisme, et votre but est de trouver dans les commerces partenaires du centre-ville différentes variétés de pommes de terre.

Il y a également une dimension culturelle avec différents spectacles qui vous seront proposés, notamment ce samedi 4 octobre, dont un spectacle de la Compagnie Friterie mon ami-e, que vous avez peut-être vu à l'occasion des Tentaculaires qui revient à cette occasion. Ce soir, le cinéma Pathé propose un film, également gratuit, "Les glaneurs et les glaneuses". Et une dimension gastronomique, notamment avec les chefs, j'en cite quelques-uns : Florian Atteley qui vous proposera de faire votre marché sur l'eau avec lui et vous conseillera sur quoi acheter pour cuisiner autour de la pomme de terre. Le chef Aymeric Pataud au parc de l'Evêché qui vous proposera différents plats autour de la pomme de terre. Il y a également un concours de bisteu ouvert à toutes et à tous ce samedi au parc de l'Evêché. Et plusieurs restaurants partenaires proposeront un menu spécial patate ce samedi 4 octobre. Et enfin, le pique-nique au parc de l'Evêché

Le coût de l'opération s'élève à 40 000 €, et nous attendons 5 000 € de subvention.

J'espère que cette manifestation ne sera pas trop gâchée par la météo.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

63 - PONT NOYELLES. TRAVAUX DE DRAINAGE DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DE FOOTBALL HENRI BIGNON DE LA COMMUNE DE QUERRIEU. OFFRE DE CONCOURS. CONVENTION.

M. TAUFOUR : Je vous propose d'approver la convention d'offre de concours permettant les travaux prévus au stade de football de la commune de Querrieu, dont l'entretien est partagé avec la commune de Pont-Noyelles. Le montant total des travaux représente une dépense de 18 800 € HT, dont 5 640 € HT à la charge de la commune de Pont-Noyelles. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

64 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

64.1 - VŒU PORTANT SUR L'ELARGISSEMENT DU CHAMP DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE.

M. GEST : Je passe la parole à Zoé DESBUREAUX pour qu'elle présente le vœu déposé par les élues du groupe Communistes, Républicaines et Citoyennes.

MME DELATTRE : C'est moi qui présente le vœu cosigné par tous les groupes de l'opposition.

"Des chiffres existent et ils sont édifiants : 10% des femmes sont touchées par l'endométriose et, selon un sondage IFOP, 48% souffrent de règles douloureuses. Pourtant, aujourd'hui, rien n'existe dans le monde professionnel, et notamment dans la fonction publique, pour prendre en compte cette réalité. Résultat : soit des arrêts maladie, avec jours de carence à la clef, soit des travailleuses en souffrance.

Cette situation ne pouvant être satisfaisante, des collectivités, en tant qu'employeurs, ont tenté de mettre en place des dispositifs pour faciliter la vie de leurs employées. Ces congés menstruels ont pu prendre la forme, comme à Poitiers ou à Blois, d'autorisations spéciales d'absence, sur présentation d'un certificat médical annuel, de un à deux jours par mois d'absence, limités à 13 jours par an dans le cas blésois. Las, ces dispositifs ont été suspendus par le tribunal administratif car le code général des collectivités territoriales n'accepte, en l'état, les ASA que dans des cas liés à la parentalité et à des évènements familiaux.

Le précédent gouvernement a déjà été interpellé, notamment par le sénateur Pascal Savoldelli, sur l'évolution à apporter au cadre réglementaire, notamment via un décret attendu qui devait préciser les modalités d'ouverture aux ASA. Or, malgré une réponse de la ministre promettant de 'mieux prendre en compte ces situations afin de leur apporter une réponse adaptée', les choses n'ont pas évolué. Ou plutôt elles ont évolué dans le mauvais sens, les préfets ayant reçu depuis une circulaire les sommant de rejeter toute demande d'ASA pour ces motifs.

Par ailleurs, afin de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, plusieurs collectivités, à Poitiers, Grenoble ou Lyon, notamment, ont voté une ASA permettant d'allonger la durée du congé d'accueil de l'enfant pour le deuxième parent, sous réserve d'un délai de prévenance afin de permettre la continuité du service public. Malgré une décision du tribunal administratif de Grenoble qui statue que l'ASA dite "deuxième parent", qui complète le congé de paternité et d'accueil des agents, n'est pas étrangère aux catégories "parentalité et évènements familiaux" fixées par l'article L. 622-1 du code général de la fonction publique, les préfectures tentent systématiquement de s'y opposer.

C'est pourquoi Amiens Métropole, en tant qu'employeur qui se veut exemplaire et tient tout particulièrement au bien-être de ses agent.e.s, et souhaiterait disposer de la latitude nécessaire à la mise en place de telles mesures, demande au prochain gouvernement :

- *de retirer sa circulaire aux préfets afin de ne pas bloquer les collectivités mettant en place des autorisations spéciales d'absence pour des motifs de règles douloureuses ou d'endométriose ;*
- *de soumettre un projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales afin d'inscrire ces motifs, dûment justifiés par un certificat médical, comme ouvrant droit à des autorisations spéciales d'absence ;*
- *de cesser, par l'intermédiaire des préfets, de s'opposer systématiquement à la mise en place d'autorisations spéciales d'absence concernant l'allongement du congé d'accueil de l'enfant pour le deuxième parent, au mépris de la jurisprudence."*

M. GEST : Je donne la parole à Brigitte FOURÉ.

MME FOURE : Vous attirez notre attention sur deux sujets qui touchent la santé et le bien-être des agents d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens, mais bien au-delà des femmes et des parents. Vous savez, nos collectivités sont attachées à la prévention des risques et mènent régulièrement des actions de sensibilisation en matière de qualité de vie au travail. Les obligations réglementaires sont respectées dans la gestion des demandes d'ASA. Il en est de même, par exemple, de la durée du congé de paternité qui a été prolongé à 28 jours depuis 2021, ou des nouvelles dispositions introduites en 2025 qui permettent au deuxième parent d'être plus présent lors des différents examens médicaux de la future maman.

Cependant, comme vous le soulignez justement, la législation nationale qui s'impose aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ne nous laisse pas de liberté pour aménager les autorisations spéciales d'absence en dehors des cas qu'elle encadre, notamment par les dispositions du code général de la fonction publique. Les principes en vigueur s'appuient sur les règles de gestion du temps de travail, comme d'égalité de traitement entre les différentes fonctions publiques. Et c'est souvent de là que vient d'ailleurs la distorsion. J'ai par ailleurs connaissance de jurisprudences qui ont pu être rendues sur ces sujets, mais qui, à ce jour, restent encore isolées et non définitives. Vous en avez citées quelques-unes.

Votre vœu dépasse largement le domaine des collectivités territoriales et je laisse Monsieur le Président conclure sur le sujet.

M. GEST : Je comprends très bien les causes de cette démarche. Pour autant, je ne suis pas certain que ce soit vraiment dans l'air du temps de proposer une mesure qui a inévitablement des répercussions sur les dépenses de santé. Je suis donc perplexe et partagé sur ce sujet, et je vais tout simplement laisser la sagesse de l'assemblée décider.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. VIGNOLLE, EVRARD, Mmes ROSE-TÊTU, BRUNEL, CLECH, MM. STENGEL, GUÉANT (pouvoir de Mme SAVARIEGO), DUFLOT, GEST, DUFOUR, DÈCLE, MAQUET, TAUFOUR, FOUCault se sont abstenus.

64.2 - QUESTION ORALE SUR LE RETARD INQUIETANT DU BILAN SOCIAL POUR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS.

M. GEST : Je passe la parole à Tarek BAÏS pour qu'il présente la question orale déposée par les élus des groupes Social, Eco et Citoyen et Communiste.

M. BAÏS : "Monsieur le Président, Chers collègues,

En ce qui concerne la situation sociale des agents d'Amiens et de sa métropole, vous avez choisi la loi du silence. Mais où est donc passé le rapport social unique ? Nous serons d'ici quelques mois en 2026, toujours aucune nouvelle du RSU 2023 et encore moins du RSU 2024. On peut trouver quelques maigres données sur une page non dédiée du site de la collectivité, mais à part ça : rien.

Deux ans de retard, une situation honteuse, caractéristique de votre gestion en amateur de notre Métropole et de ses agents. Vous avez d'abord essayé de faire une leçon de droit à la Chambre Régionale des Comptes pour finalement vous engager devant elle à livrer le rapport en 2024. Nous sommes en 2025, toujours rien, y compris lors de votre bilan d'action, soutenu ici-même au mois de juin.

L'engagement n'est donc pas tenu. Cette situation est pourtant gravement illégale. Le code général de la fonction publique est clair : la publication de ces documents est obligatoire et doit être annuelle. Le code des relations entre le public et l'administration ajoute que ce rapport doit être disponible en ligne et en accès libre. Alors pourquoi avoir choisi la loi du silence ? Ce retard est peut-être volontaire, en tout cas révélateur : le bilan est douloureux.

En matière de qualité de vie au travail, le mal être se confirme dans notre collectivité. En matière d'égalité homme-femme, parmi les 10 plus hautes rémunérations, 8 concernent des hommes. Et il suffit de regarder qui siège derrière Monsieur le Président, même s'ils sont tous charmants.

Vos tentatives désespérées d'être auprès du personnel, avec les rendez-vous de Madame FOURÉ à l'approche des élections et à la limite du droit électoral, ou avec un samedi piscine gratuit pour la rentrée, ne leurrant personne.

Monsieur le Président, ma question est donc brève : où sont les rapports et pourquoi ce retard ?

M. GEST : Nous allons donner la parole à Brigitte FOURÉ. Je vous signale que Christelle FAIRIER, ce n'est pas « douteux ». Elle est peut-être à l'extrême, mais bon...

M. BAÏS : J'ai dit la majorité.

M. GEST : Oui, d'accord, mais enfin quand même. La parole est à Brigitte FOURÉ.

MME FOURE : Je vous avoue, Monsieur BAÏS, être très étonnée du ton de votre propos car ce n'est pas votre ton habituel, en tout cas ce n'est pas le ton avec lequel nous engageons nos échanges qui sont généralement constructifs, je suis extrêmement étonnée. Vous écrivez qu'à l'approche des élections, je ferais des tentatives d'être auprès du personnel. Cela fait maintenant onze ans que je suis Maire puis Conseillère municipale dans cette ville, et en charge du personnel à la Métropole depuis ces onze ans, et il me semble que les agents ont toujours su trouver ma porte. Y compris d'ailleurs quand je suis dans la rue, que je fais mes courses, que j'agis comme tout citoyen normalement constitué.

Par ailleurs, je vous rappelle que cela fait quatre ans que j'ai lancé une opération qui s'appelait un temps "Bonjour Madame le Maire" et qui, maintenant, s'appelle "Bonjour Madame FOURÉ", auprès des agents. Un mail est envoyé à tous les agents pour leur dire que la Vice-présidente en charge du personnel est à leur disposition pour les rencontrer s'ils le souhaitent, en présence de la Direction des Ressources Humaines. Voilà maintenant quatre ans que je le fais, à raison de plusieurs fois dans l'année. Chaque année, une série d'offres de rendez-vous est lancée. La

dernière vient d'intervenir, mais la précédente remonte à six mois. Je vous trouve "gonflé". Permettez-moi de le dire parce que trop c'est trop, et puis c'est tellement étonnant de votre part. C'est peut-être la proximité des élections, comme le suggère mon voisin de droite, qui vous conduit à être aussi vif dans vos propos, de manière inhabituelle.

Pour répondre à votre question de manière plus globale, je vous rappelle que le rapport social unique 2023 a été présenté en Comité Social Territorial le 6 décembre 2024. En effet, il n'y a pas eu de présentation au Conseil d'Amiens Métropole en décembre 2024, c'est exact, mais néanmoins, il est tout à fait consultable sur demande. Et d'ailleurs, Madame NOUAOUR nous a demandé de le lui transmettre, ce que nous avons fait. Les bilans sociaux sont toujours communiqués avec une année de décalage, en N+1. Le rapport social unique 2024 sera présenté en Comité Social Territorial le 28 novembre et présenté en Conseil d'Amiens Métropole le 18 décembre prochain.

En tant que Vice-présidente en charge du personnel, je tiens à réaffirmer notre engagement de régularité dans la production de ces bilans, essentiels pour le suivi de la qualité de vie au travail et de la gestion des ressources humaines. Le RSU 2023, puisqu'il n'y a rien à cacher, apporte des éléments objectifs. Ainsi, sur le taux global d'absentéisme : en 2023, il s'élevait à 11,43% ; en 2024, à 11,37%. Je peux vous détailler les choses en ce qui concerne les accidents du travail en 2023 : 1,95%, longue durée : 4,95%, maladie ordinaire : 4,53%. En 2024, pour les accidents du travail : 2,04%, longue durée : 5,12%, maladie ordinaire : 4,21%. Ces indicateurs confirment que l'absentéisme est un enjeu majeur, et nous avons déjà abordé le sujet ici. La collectivité agit en conséquence à travers le renforcement de la prévention et du suivi médical, à travers l'accompagnement systématique du retour à l'emploi, à travers la mise en œuvre de formations liées à la sécurité et à la prévention des risques. Ce sont plus de 880 jours de formation qui ont été délivrés en 2023 sur ces thèmes, et c'est aussi le développement d'actions en faveur de la qualité de vie au travail.

Au 1^{er} octobre 2025, 165 agents sont actuellement suivis au titre du maintien dans l'emploi, dont 26 dans le cadre d'un reclassement, donc avec changement de filière. En 2024, ils étaient 201, soit une diminution. Et je tiens à saluer avec beaucoup d'insistance le travail réalisé par le Pôle Santé au Travail qui, depuis de nombreuses années, fait un travail remarquable pour accompagner ceux de nos agents qui sont souffrants ou qui ont besoin de cette procédure de maintien dans l'emploi. Mais également saluer le travail réalisé par l'ensemble de nos chefs de service lorsqu'ils accueillent des agents en reclassement. Comme vous le savez, accueillir un agent en reclassement suppose de la bonne volonté de la part de l'ensemble de l'équipe qui accueille mais suppose aussi un temps consacré par les managers à l'agent pour lui permettre d'occuper ce nouveau poste de manière satisfaisante pour le service mais aussi pour l'agent lui-même. 100 missions de renfort ont permis aux agents de monter en compétence ou de découvrir une nouvelle activité, dont 20 stabilisations d'agents sur des postes vacants.

Enfin, concernant le mal être au travail évoqué, la collectivité s'est dotée de dispositifs renforcés pour accompagner au mieux ces agents. Une cellule de recueil des signalements, actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, est en place depuis 2023. Ce sont en moyenne 10 saisines par an qui ont lieu. J'ignore si cela vous paraît beaucoup ou peu, mais cela signifie clairement qu'un certain nombre de situations sont traitées directement au sein d'un service par le manager, et c'est plutôt logique, mais les agents disposent toujours de la possibilité de saisir cette cellule. C'est important qu'ils puissent le faire et qu'ils y soient accompagnés. Et cela démontre donc l'importance de ce dispositif d'écoute et de traitement adapté. Nous avons aussi des actions collectives renforcées en matière de prévention des risques psychosociaux, avec notamment le remplacement récent d'un psychologue du travail. Et nous avons vu avec les services et avec Monsieur le Maire d'Amiens

tout récemment encore l'intérêt qu'il y avait à avoir une psychologue du travail qui peut épauler les agents qui en ont besoin lors d'un événement comme celui, malheureux, qui s'est déroulé la semaine dernière au Coliseum. Je veux signaler aussi le développement d'un réseau partenarial de professionnels de santé mobilisable, notamment pour la prise en charge de la santé mentale. Enfin, l'appui professionnel de la médiation afin d'accompagner la résolution des conflits. J'aborde aussi ces sujets avec les agents quand ils demandent à me rencontrer.

Tous ces dispositifs confirment la volonté de la collectivité de placer la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail des agents au cœur de ses priorités.

M. GEST : Merci pour cette réponse détaillée qui, j'en suis sûr, aura convaincu notre interlocuteur qui adoptera ainsi un ton plus calme peut-être la prochaine fois.

64.3 - QUESTION ORALE PORTANT SUR L'IMPLANTATION D'UN SKATE-PARK COUVERT SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : "Il y a trois semaines, les riders amiénois inauguraient leur skate-park indoor imaginaire. Pour les plus anciens, cela fait près de 35 ans que l'arlésienne dure, baladés de projets mal conçus en projets abandonnés. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir pris le taureau par les cornes. L'un d'entre eux présente en 2020 un projet ficelé au budget participatif et en est l'un des lauréats. Mais 5 ans plus tard, c'est de nouveau le flou après l'annulation de son installation dans la Halle Chrétien.

Songez à la même chose pour des basketteurs. Serait-il imaginable de se contenter pendant 30 ans d'un terrain en stabilisé entre deux immeubles, sans la moindre salle, dans une des 30 plus grandes villes de France ? Ridicule, bien évidemment. C'est pourtant ce que vivent les riders faute d'être pris au sérieux. Leurs pratiques, qu'il s'agisse du roller, du skate, de la trottinette ou du BMX, sont pourtant des pratiques sportives reconnues, y compris par les instances internationales du sport, tel le CIO, et largement pratiquées (on ne parle pas là de sports confidentiels), qui méritent de disposer d'installations dignes de ce nom.

Par installation nous entendons une installation couverte, pour éviter les aléas climatiques qui rendent la pratique dangereuse, pour ne pas dire impossible, par mauvais temps, qui est malheureusement légion dans notre agglomération. Une installation sécurisée dans le sens où il doit pouvoir s'agir d'un lieu à l'accès contrôlé, à la fois adapté à l'apprentissage, mais aussi à la pratique des riders les plus confirmés sans que cela ne présente un danger comme c'est le cas sur les installations en accès libre. Une installation pensée avec et pour les riders, donc adaptée aux pratiques, dans tous ses aspects de construction, de matériaux et de disposition physique de l'espace.

Par ailleurs, s'il s'agit de pratiques sportives qui doivent être prises au sérieux, ce sont aussi des éléments d'une culture plus large au sein de laquelle elles sont nées, entre musique, arts graphiques, etc. Le tout dans un cadre, nous avons pu le voir lors de notre rencontre avec eux, de mixité sociale et intergénérationnelle qui favorise le lien social. Bref, il y aurait autour d'un tel espace une véritable opportunité de dynamisme.

Alors, après l'énième abandon de projet, nous vous demandons : que comptez-vous faire pour enfin satisfaire à ce besoin des riders amiénois, et tenir la promesse qui était celle de l'obtention du budget participatif ? Les riders vont-ils devoir encore attendre combien de temps avant d'obtenir un lieu adapté pour pratiquer leurs sports ?"

M. GEST : Guillaume DUFLOT va vous donner la réponse.

M. DUFLOT : Chère collègue, je vous remercie de votre question qui va me donner l'occasion de retracer l'historique de ce projet. Et expliquer de façon très transparente les difficultés rencontrées sur ce dossier, et aboutissant, malgré les efforts des équipes métropolitaines successives au fil des années, à la situation actuelle qui, je vous le dis d'emblée, ne nous satisfait pas non plus.

Lors de ma prise de fonction à la Délégation Sport en 2014, j'ai trouvé sur mon bureau un projet qui n'était pas finalisé, consistant à fermer la halle des sports du Grand Marais pour en faire un skate-park couvert. Si un budget était fléché pour la réalisation technique de cet équipement, rien n'était prévu pour son fonctionnement. En outre, se priver de ce site multisports mettait en difficulté le fonctionnement de plusieurs autres activités sportives et clubs. Nous avons donc conservé le projet et maintenu l'enveloppe budgétaire, mais nous avons souhaité trouver un autre site pour implanter cet équipement que nous considérons, tout comme vous, utile pour compléter le patrimoine sportif métropolitain et répondre aux besoins des pratiquants de tous niveaux pour ces sports de glisse dont certains sont désormais érigés, comme vous le dites, en discipline olympique.

Nous avons mis à contribution la Direction des Sports, la Direction du Patrimoine Immobilier, les services de l'Etat, la SEM Amiens Aménagement, et même les propriétaires privés, afin d'identifier des bâtiments déjà existants dont les caractéristiques pouvaient se prêter à l'implantation de cet équipement. Nous en avons étudié un nombre important au fil des années sur les secteurs Gare la Vallée, sur la zone d'activités Montières, le sud d'Amiens, le quartier Saint-Leu, la rue de Verdun. Plusieurs sites intéressants ont même abouti à des projets plus élaborés, parfois menés assez loin, avant qu'un élément extérieur ne vienne malheureusement contrecarrer nos plans. A titre d'exemple, nous étions allés en 2019 jusqu'à la phase du dépôt de permis de construire pour un bâtiment semi couvert sur le site de l'ancienne STEP Saint-Maurice avant que la découverte d'une légère pollution du sol ne nous contraine à abandonner.

Parallèlement à cette recherche de site, nous nous sommes déplacés, avons regardé ce qu'il se passait dans d'autres villes et rencontré différents acteurs pour avoir un panorama complet des options offertes à une collectivité pour la réalisation et la gestion d'un skate-park urbain couvert. Nous avons recensé plusieurs modèles. Certaines collectivités, souvent de taille conséquente, ont décidé de passer par une Délégation de Service Public. Ce choix nous est apparu économiquement incertain. D'autres communes considèrent leur skate-park comme n'importe quel autre équipement de leur patrimoine sportif et y attribuent des créneaux à une ou plusieurs associations qui sont responsables de ce qui se passe sur place lors de ces créneaux.

C'est après tout ce que nous faisons chaque année à Amiens Métropole pour de nombreuses disciplines avec des centaines de créneaux horaires de mise à disposition gratuite de gymnases, terrains en herbe, dojos ou encore patrimoines au profit des clubs qui en font la demande auprès de la Direction des Sports. Ce choix aurait d'ailleurs pu être une bonne option pour la collectivité si nous avions face à nous une association dûment constituée, déclarée, assurée et surtout volontaire pour jouer ce rôle. Nous avons par le passé mené des projets avec l'association Amiens Skate, comme par exemple la réalisation d'un skate-park extérieur au parc Saint-Pierre en 2016, que nous avons autorisée par une AOT et financée, mais cette association n'a jamais souhaité assurer l'animation de créneaux dans un skate-park couvert. D'autres collectivités ont choisi de confier la gestion de leur équipement à une structure associative en finançant seules ou avec le concours d'autres partenaires publics la majeure partie du fonctionnement des lieux. C'est le cas à Abbeville ou encore à Beauvais que nous avons là aussi visités.

Soyons clairs, nous ne retirons rien au travail de qualité mené par ces structures, mais leur modèle financier, fondamentalement très dépendant des fonds publics, ne nous a pas poussés à retenir cette option. Au regard de tous ces éléments, nous avons privilégié la réalisation d'un équipement couvert, et pas forcément entièrement fermé, qui serait en accès libre et gratuit. C'est, par exemple, un schéma que nous avons pu observer à Paris, à proximité de l'Accor Arena où le skate-park couvert est en libre accès et a été pendant des années l'un des spots les plus emblématiques de la capitale.

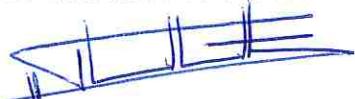
Je note par ailleurs que depuis que nous avons annoncé, en 2021, grâce au concours d'AMSOM Habitat, la réalisation d'un équipement semi couvert, en libre accès et gratuit, ce mode de gestion n'a fait l'objet d'aucune critique, remarque ou pétition, qu'il s'agisse des porteurs de projets du Budget Participatif ou de la communauté des riders. La demande pour que soit créé un lieu fermé à l'accès contrôlé n'est revenue que tout récemment sur la table.

Vous le voyez, il ne peut pas nous être reproché d'être restés inactifs, comme je l'ai lu sur certains réseaux sociaux ou vu sur des vidéos anonymes. Notre volonté d'aboutir sur ce dossier a toujours été sincère. Les différentes autorisations d'urbanisme déposées, les appels d'offres lancés et les budgets maintenus au fil des années en témoignent assurément. Je comprends la déception des riders locaux. J'observe également les prises de position de celles et ceux qui veulent tirer avantage de la situation, certainement le contexte actuel. Comme cela a été annoncé, une rencontre a été fixée la semaine prochaine avec le Président d'Amiens Métropole, le Maire d'Amiens, son Adjoint en charge de la démocratie locale et moi-même. Cette rencontre doit permettre d'écouter leur demande et leurs idées, et de discuter des options encore possibles.

M. GEST : Les choses sont claires, et les rappels sont quelquefois bien utiles. Nous en avons terminé. Je lève la séance.

La séance est levée à 20 h 53.

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST

